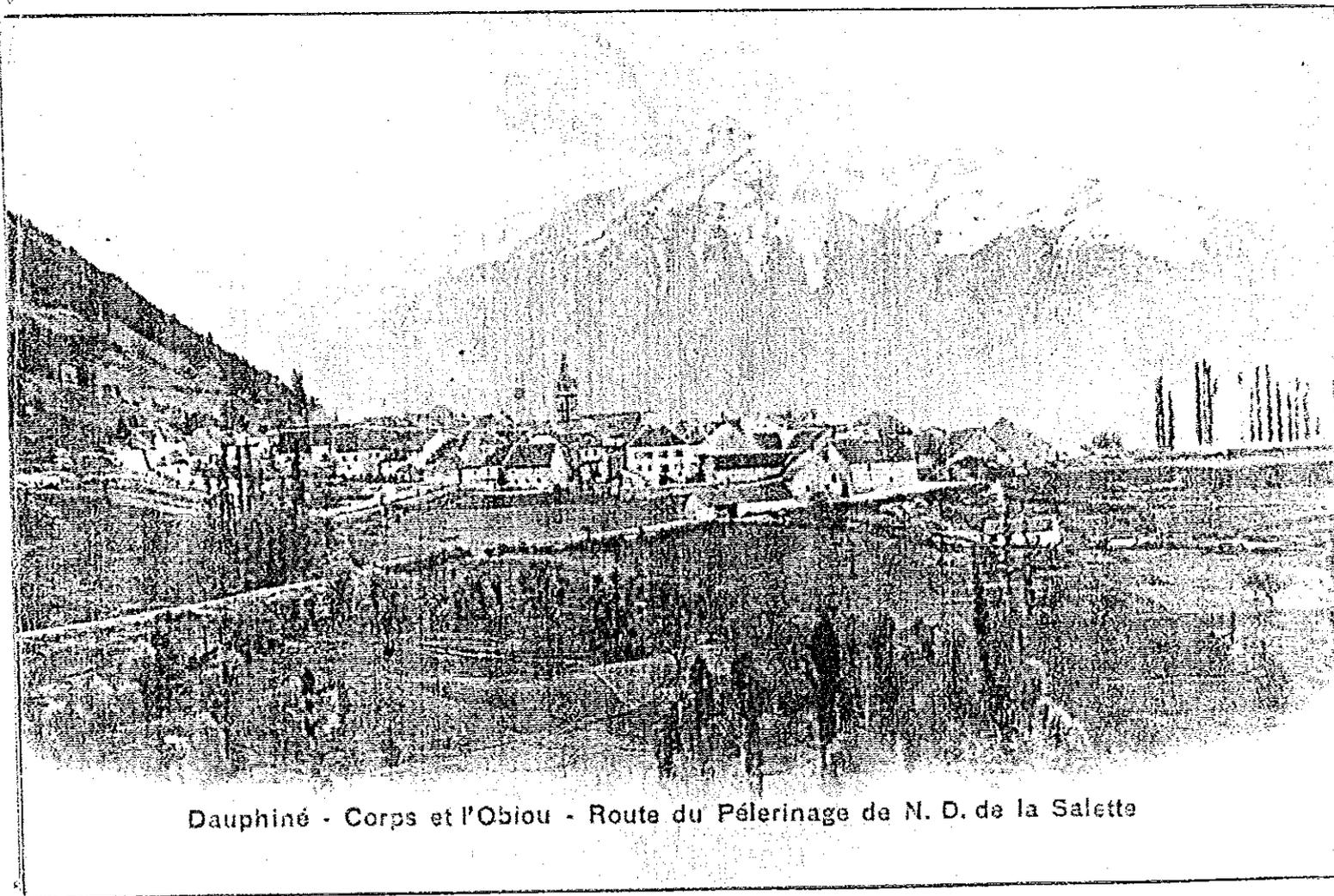


Balmet Jean

LE PETIT CORPATUS



Dauphiné - Corps et l'Obiou - Route du Pèlerinage de N. D. de la Salette

SEPTEMBRE 1998 N°150



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 JUILLET 1998

Présents :

MM. CARDIN, ROUX,
CROCHON, FRANCOU-
CARRON, PASDRMADJIAN
GONSOLIN, BOULANGER,
TISSOT, CALVAT,
DUMENIL.

Représentés :

MM. REYNIER, GARAUD.

Absents :

MM. CORBY, PELLISSIER.

Secrétaire de séance :

M. CALVAT.

Ordre du Jour :

- I) Jury criminel
- II) Maître nageur
- III) Questions diverses.

I) JURY CRIMINEL :

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort des jurés pour le jury criminel.

Ont été désignés :

M. LOUVAT J-F (AMBEL)
M. MINGOLO S. (QUET)
Mme PAULIN Jocelyne ép.
MIARD (LA SALLE EN Bt).

II) MAÎTRE-NAGEUR :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de recruter un surveillant de baignade pour la surveillance de la plage municipale au bord du lac du Sautet pendant l'été 1998.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi saisonnier de Surveillant de Baignade pour l'été 1998 (jusqu'à la fin du mois d'Août) et charge le Maire de signer un contrat de travail avec la personne choisie: Karine LOURDIN.

III) QUESTIONS DIVERSES

1°) Loyer Perception :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de la Trésorerie Générale sur la réévaluation du loyer de la Perception consécutive à

l'estimation faite par le service des Domaines (Mr.BELLIER), en date du 15 Mai 1998.

Dans leur avis, les Domaines ont estimé la valeur locative à 39 000 F au 1er Avril 1998 et proposent un bail de neuf ans, révisable tous les trois ans.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour un loyer de 39 000 F à partir du 1er Avril 1998 pour une durée de neuf ans, le loyer étant révisable tous les trois ans, en fonction de l'augmentation de l'indice du coût de la construction de l'I.N.S.E.E.

2°) Délibérations pour mandater le Maire en appel :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale Libre du Canal d'Arrosage de Corps a fait appel du jugement rendu le 19 Février 1998 par le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1) De mandater Le Maire et désigner Maîtres DAUPHIN et NEYRET, Avoués près de la Cour d'Appel de Grenoble pour représenter la Commune devant la Cour d'Appel.

2) Charge la SCP d'Avocats FESSLER de suivre et de plaider ce dossier.

3°) Délibération paiement échelonné Mutuelle de la RATP :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre de Mtre MIRO, avocat de la Mutuelle de la RATP, donnant son accord pour le paiement fractionné de la somme due par la Commune de Corps, suite aux deux jugements du Tribunal de Grande Instance de Grenoble du 05/11/92 et du 07/04/94 qui s'élevait à 832 509,05 F au 01/03/98.

Le paiement se ferait en deux fois : 400 000 F tout de suite, le

solde au 1er Juin 1999 pour un montant de 564 772,36 F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour un paiement en deux fois.

4°) Travaux Parking Maison de Retraite :

Le Maire informe que les abords de la nouvelle Maison de Retraite ont besoin d'aménagements indispensables pour la sécurité et le bien-être des pensionnaires : travaux de voirie, mise en place d'un portail et d'une grille.

Pour obtenir l'aide du Conseil Général, ces travaux de mise en sécurité nécessitent d'être effectués à l'initiative de la Commune de Corps, le SIVOM s'étant engagé par délibération du 24/06/98 à répartir entre toutes les communes la charge résiduelle de cet investissement. Le Conseil Municipal, après délibération, décide de faire effectuer les travaux de sécurité aux abords de la Maison de Retraite pour un montant de 340 000 F, sollicite de la part du Conseil Général le versement d'une dotation de 170 000 F, le coût résiduel de l'investissement étant réparti entre toutes les communes du SIVOM.

5°) Demande de travail à mi-temps PRA Bernadette :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme PRA Bernadette, travaillant actuellement à temps partiel comme Agent Territorial des Ecoles Maternelles, qui souhaiterait prolonger son travail à mi-temps pendant une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que Mme PRA Bernadette travaille à mi-temps à partir du 18 Août 1998 jusqu'au 17 Août 1999.

6°) Renouvellement CES FRAIOLI Delphine :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de Melle FRAIOLI s'achève à la fin du mois de Juillet 1998 et que le renouvellement éventuel de son contrat se pose.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour que le Maire signe un Contrat Emploi Solidarité de 6 mois avec Melle FRAIOLI ; son travail pour les prochains mois étant principalement un travail d'aide aux employés communaux.

7°) Garderie Ecole et organisation du travail Eté 1998 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un sondage a été effectué auprès des parents intéressés par une garderie durant l'été 1998.

Après examen des différentes inscriptions le Conseil Municipal décide l'ouverture, à partir du lundi 6 Juillet 98, d'une garderie dans les locaux de l'Ecole Maternelle pour les enfants à partir de deux ans dont les mères travaillent sur la commune de Corps où dont les mères habitant Corps, travaillent à l'extérieur de la commune. Les enfants concernés doivent être propres et prêts à rentrer à la maternelle.

La garderie fonctionnera tous les jours du lundi au vendredi de 8H à 12H, pendant les mois de Juillet et Août.

L'encadrement sera assuré par roulement en équipe de deux par les personnes suivantes :
Mmes DEVOLUY Delphine et DEDAELE Cécile.

8°) Demande achats de gilets de Pédalos :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Mlle DELIVRY Anne-Catherine désirant obtenir, de la part de la commune, la fourniture de gilets de

sauvetage pour les utilisateurs de pédalos à la plage de Corps. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de gilets de sauvetage pour les pédalos loués à la plage du Sautet par la gérante du Camping du Lac.

Ont voté contre : MM. PASDRMADJIAN, BOULANGER, GARAUD (Représenté).
S'est abstenue : Mme CROCHON.

Ces personnes tenant à préciser que leur vote ne s'applique qu'à la décision de prise en charge par la commune de l'achat des gilets.

9°) Pose d'enseigne Bâtiment Perception :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de la Trésorerie Générale pour la pose d'une enseigne TRESOR PUBLIC sur la façade de la perception : autorisation accordée.

10°) Autres questions :

Lecture est faite d'une réclamation d'un consommateur qui, suite à un incident, se retrouve avec une consommation d'eau en 1997 hors de proportion avec la consommation des années précédentes et qui souhaiterait que sa facture d'eau soit ramenée à un montant correspondant à sa consommation réelle : demande satisfaite.

17 JUILLET 1998

Présents : MM. CARDIN, REYNIER, CORBY, GARAUD PELLISSIER, PASDRMADJIAN, GONSOLIN, TISSOT.

Représentés : Mmes FRANCOU-CARRON, ROUX

Absents : MM. CALVAT, CROCHON, BOULANGER, DUMENIL.

Secrétaire de Séance : M. GARAUD.

Ordre du jour :

I) Travaux O.N.F : Talus et mur de soutènement Rive du Lac.

II) Questions diverses.

I) TRAVAUX O.N.F :

Talus et mur de soutènement Rive du Lac.

Le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour des raisons de sécurité, il y aurait lieu d'effectuer des travaux sur les talus bordant la Route Communale du Lac à proximité de la Maison du Passeur en deux endroits bien délimités :

1) Sur la zone de dépôt des déblais constituée par l'empilement des décombres de l'ancien Pont du Sautet ;
2) Sur le mur de soutènement de la route du bord du lac.

Le coût des travaux serait de :
100 000 F pour la remise en état du talus constitué par les déblais du Pont, et de
100 000 F pour le renforcement des murs de soutènement.

Le plan de financement de ces travaux s'établissant ainsi :

Subvention du Conseil Régional : 10%.
Subvention du Conseil Général : 30%.
Subvention de la CEE (5B) : 50%.
Financement sur fonds libres : 10%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement présenté,
- charge le Maire de signer tous les documents afférents au projet. (A refusé de participer au vote : M. CORBY.)

II) QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Club de Montagne KUKLOS pour la programmation de sorties pendant l'été 98 : le Club souhaiterait utiliser comme cadre bénévole Stéphane LAURENCEAU, initiateur d'alpinisme de la FFME, en dehors de ces heures de travail à la Mairie

de travail à la Mairie (exception faite en cas de transport où Stéphane interviendrait comme chauffeur).

Une information est donnée par M. MICHELLAND sur la journée « VELO » du Samedi 8 Août, organisée par l'Office du Tourisme : plusieurs parcours de difficultés différentes seront mis en place pour la découverte du canton avec des classements variés mais non compétitifs : famille, individuel, classements suivant l'âge...

5 SEPTEMBRE 1998 :

Présents : MM. CARDIN, REYNIER, GARAUD, ROUX CALVAT, PASDRMADJIAN, DUMENIL, CROCHON, GONSOLIN, TISSOT, FRANCOU-CARRON.

Représentés :

M. BOULANGER

Absents : MM. CORBY, PELLISSIER.

Secrétaire de Séance :
M.GARAUD.

Ordre du jour :

- I) Rapport de la Chambre Régionale des Comptes.
- II) Délibérations du Comité Syndical du SE 38.
- III) Notification du Potentiel Fiscal 98.
- IV) Arrêté pour limitation de vitesse Chemin du Coin.
- V) Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 1998-99.
- VI) Dégats par camion OM.
- VII) Questions diverses.

I) Rapport de la Chambre Régionale des Comptes :

Le Maire donne lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget de la Commune de CORPS ainsi que le texte de l'arrêté préfectoral réglant le budget de la commune (s'adresser à la Mairie pour les

consulter) ; le Maire fait remarquer que le Préfet de l'Isère suit l'avis de la Chambre Régionale des Comptes sauf en ce qui concerne la proposition d'augmentation des impôts car il n'estime pas nécessaire de procéder à l'augmentation de la fiscalité pour 1998, la Commune bénéficiant d'une subvention exceptionnelle du Conseil Général de l'Isère de 356 000 F pour effacer une partie de sa dette auprès de Territoires 38 (Dette s'élevant à ce jour à la somme de 901 601 F).

II) Délibérations du Comité Syndical du SE 38 :

1) Adhésion SE 38 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle commune a délibéré pour adhérer au SE 38 en 1998.

Vu l'article 252-12-26 du Code des Collectivités,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité en date du 29 Juin qui accepte l'adhésion de cette nouvelle commune,

le Conseil municipal décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité de la commune suivante : ALLEMONT (pour le hameau du Rivier).

2) Modifications statuts SE 38 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts du SE 38 par le Comité Syndical dans sa séance du 29 Juin 1998.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident : d'adopter la modification des statuts du SE 38 qui introduit un article 7 :

« Modification aux conditions initiales de fonctionnement » et libellé comme suit :
« conformément à l'article 1 des présents statuts, les modifications aux conditions initiales de fonctionnement et à la composition du Syndicat,

sont décidées dans les conditions fixées par l'article L5212-27 du Code des Collectivités Territoriales ».

3) Modifications statuts SE 38 :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts du SE 38 par le Comité Syndical dans sa séance du 29 Juin 1998, conformément à l'article L5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire donne lecture de la note d'information transmise par le SE 38 à ce sujet. Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de transférer la compétence d'autorité concédante pour la distribution publique du gaz au SE 38.

III) Notification du Potentiel Fiscal 98 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la fiche individuelle DGF 98 transmise par la Préfecture de l'Isère comprenant les données physiques et financières ayant servi de base de calcul pour la DGF 98 (voir en Mairie).

IV) Arrêté pour limitation de vitesse Chemin du Coin :

Le Maire signale au Conseil Municipal les dangers provoqués par les véhicules circulant sur la route du Coin compte tenu de l'étroitesse de la voie et du manque de place sur les bords de la chaussée ; le Conseil Municipal propose de limiter la vitesse sur la route du Coin et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

V) Tarifs de la restauration scolaire pour 1998-99 :

Le Maire rapelle au Conseil Municipal que le coût d'un repas calculé sur 1996-97 est de 37,11F.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une augmentation moyenne des tarifs des tickets repas de 1,8%

à partir du 01 Octobre 1998, ce qui nous donne :
Ticket Rose : 19,50 F.
Ticket Vert : 24,70.

VI) Dégâts causés avec le camion de ramassage des OM chez Mme BARBE-BAYLE :
Lecture est faite de la lettre de Mme BARBE-BAYLE à propos de l'accrochage qui s'est produit à l'angle de sa maison avec le camion de ramassage des ordures ménagères ; le SICOM sera prévenu et une délégation se rendra sur place pour envisager le marquage au sol afin d'empêcher les voitures de stationner là où le camion doit prendre le virage de la rue de la République.

VII) Questions diverses :

1) Demande de Melle DELIVRY :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Melle DELIVRY gérante du Camping du Lac qui, pour des raisons personnelles, souhaiterait mettre un terme à la Convention d'Affermage qui la lie avec la Commune de Corps jusqu'au 25 Mai 2000.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de libérer Melle DELIVRY de ses obligations et charge le Maire de rechercher et de proposer au Conseil Municipal, pour les années suivantes, de nouvelles modalités de gestion du Camping du Lac, de l'ISBA et de ses installations annexes.

2) Transfert Cantine :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de faire manger les enfants de la cantine dans les locaux de la nouvelle Maison de Retraite à partir de l'année scolaire 1998-99.

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite devrait se prononcer sur les modalités d'organisation de ce service : prix du repas, mise à

disposition de Mme DEDAELE pendant une période restant à définir pour la surveillance des enfants et l'entretien partiel des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le transfert de la cantine dans les locaux de la Maison de Retraite de Corps et charge le Maire de préparer le texte de la convention à passer entre la Mairie et la Maison de Retraite.

3) Autres questions :

Une information est donnée par l'Équipement sur la régularisation du PC de Mr DUMAS.

**FELICITATIONS AUX
2 MEDAILLES**

Médaille ARGENT :

Monsieur DUMENIL Alain
Ouvrier, SAUVAGNAT ALLIBERT
à La Mure.

Médaille VERMEIL :

Monsieur GROS Robert
Chef de groupement d'usine
E.D.F. Energie Alpes
au Sautet.



**REUNION DE L'ASSOCIATION
CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU
DU 14/09/98**

PRESENTS : M. Juliette ARBOUET, Solange BALMET, Suzanne CHAIX, Valérie GUZZO, Colette MAGNAN, Mignonne PELLISSIER, Claudine PORCERO, Gisèle ROUX.

Ont donné pouvoir : M. Marie-Luce ALBRIET, Suzette GARAUD, Franck GARAUD, Arlette GONTARD, Mathilde MARY, Roger RIVIERE, Juliette SAVIGNON.

Ordre du jour : 1) Remplacement du photocopieur
2) Opération de vente de brioches pour l'Association Espoir.

1) Remplacement du photocopieur :

Suite à de nombreux problèmes rencontrés ces derniers temps, l'entreprise Gestetner a proposé à l'Association un nouveau photocopieur de qualité supérieure pour un coût identique.

Nous espérons que vous apprécierez la différence dans vos « Petit Corpatus » à venir.

***Photocopies et
Reproduction Photos
De Haute Qualité.
S'adresser à la Mairie**

Tarifs : Simple = 1F
Recto/Verso = 2F
Double (A3) = 2F

2) Vente de brioches pour l'association Espoir :

Préparation de la vente annuelle de brioches pour l'association Espoir qui aura lieu le Samedi 24 Octobre de 9H à 12H.



LA DOYENNE A FÊTE SES 98 ANS



Le samedi 29 Août, Mme Claire CHAIX a fêté, dans la nouvelle Maison de Retraite de Corps, son anniversaire en présence du Dr Gérard CARDIN et de Gisèle ROUX, qui lui avait offert une belle plante fleurie, pour marquer cet événement.

Mme CHAIX était très heureuse de les accueillir et de leur annoncer la naissance de son arrière-arrière petite-fille Emilie.

Nous présentons tous nos meilleurs voeux de santé à Mme CHAIX et lui donnons rendez-vous pour 1999.

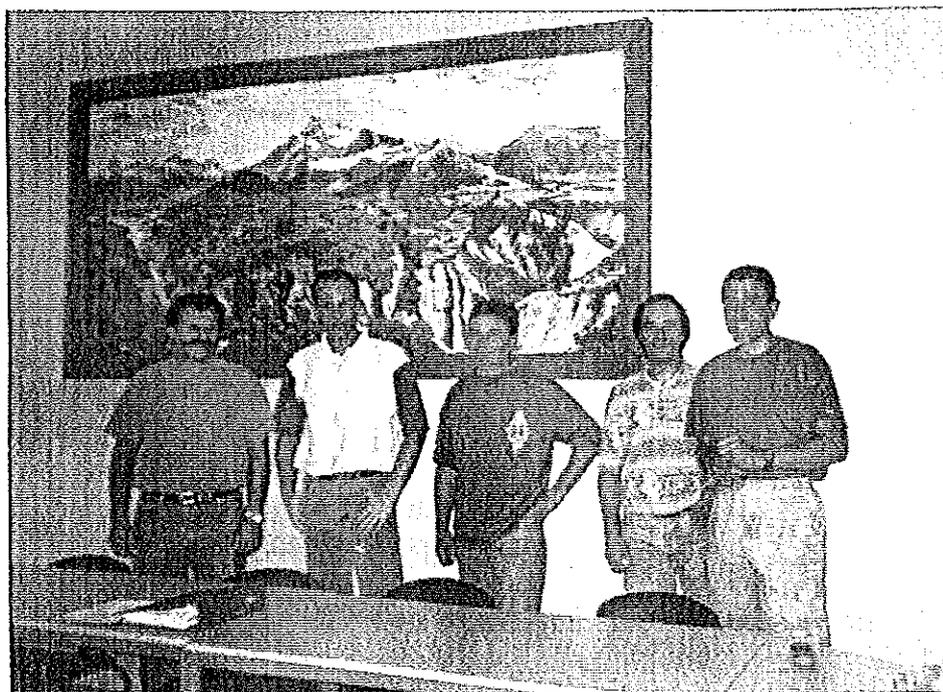


L'E.D.F ET LA ROSERAIE SE JOIGNENT CONTRE L'EXCLUSION

L'EDF, Unité Alpes (comprenant la Haute-Savoie et l'Isère) concernant la production d'électricité d'EDF Le Sautet, s'étaient liés l'année dernière avec la Roseraie « Centre de Réinsertion à Corps ». Leur collaboration avait permis de faire travailler 13 jeunes de la Roseraie.

Cette année dans le cadre de cette convention nationale et dans la lutte contre l'exclusion, une voiture du service EDF du Sautet, ayant effectué le nombre réglementaire de kilomètres a été mise à disposition du Directeur de la Roseraie Mr BON, par Mr GROS, Chef d'Usine du Sautet.

Cette aide permettra à la Roseraie d'engager des dépenses dans d'autres domaines. Cette remise de la voiture s'est effectuée en présence des directeurs de l'EDF, de la Roseraie et de leurs adjoints.



CORPS AU XXème SIECLE

Période de 1939 à 1940

1939 à 1940 : La mobilisation. La déclaration de guerre. « La drôle de guerre ».

En 1939, la France a pour président de La IIIème République Albert Lebrun. Edouard Daladier, dont l'arrivée marque la fin du front populaire est président du Conseil.

En Espagne, le général Franco « Le Caudillo » conduit la révolte nationaliste contre le front populaire, gouverne en véritable dictateur.

Il en est de même en Italie avec Mussolini fasciste, en Allemagne avec Hitler national socialiste nazi.

Plus à l'Est, le 23 Août 1939, Molotov représentant la Russie et Ribbentrop l'Allemagne signent au Kremlin en présence de Staline un pacte de non-agression valable 10 ans. Evènement qui frappe de stupeur le monde entier ! Staline, communiste, espère ainsi détourner sur l'Europe de l'Ouest, capitaliste le danger Hitlérien, et obtenir secrètement la cession d'importants territoires : un éventuel partage de la Pologne, et mainmise soviétique sur la Finlande, la Lettonie, l'Estonie et la Bessarabie.

Quant à l'Angleterre où règne Georges VI, Neville Chamberlain gouverne comme 1er ministre, chef du parti conservateur.

En 1938 après les accords de Munich, le français Daladier, l'anglais Chamberlain pensent que la paix est sauvée !

Ce n'est qu'une illusion, car l'ère des discours de force, de haine, et de racisme d'Hitler continue.

La politique d'apaisement se solde par un échec, d'autant plus que Mussolini affiche lui aussi une arrogance et une agressivité croissante.

Non seulement il réclame ouvertement la cession à l'Italie, de la Savoie, Nice, la Corse, la Tunisie, Djibouti, mais sans déclaration de guerre l'Italie attaque l'Albanie et en proclame le rattachement.

Devant la violation des accords de Munich, Daladier et Chamberlain modifient radicalement leur politique vis à vis d'Hitler et s'engagent dans une politique de fermeté bien décidés à refuser toute nouvelle exigence allemande. Car disent-ils « seule une attitude ferme des démocraties occidentales peut, peut-être encore faire reculer les dictateurs et éviter une seconde guerre mondiale ».

La France et l'Angleterre confirment leurs garanties de frontières polonaises.

Hitler entend-il l'avertissement ? Non car Hitler est un homme aigri, déçu à la fois par ses deux échecs, lorsqu'il était jeune homme, au concours d'entrée à l'Académie de Beaux Arts de Vienne, et par la défaite de l'Allemagne lors de la guerre de 1914.

D'autre part né en Autriche d'un 3ème mariage de son père, l'histoire de sa famille est étrange. Son père Aloïs Hitler, douanier autoritaire, s'emporte facilement. Très exigeant ses proches le craignent plus qu'ils ne l'aiment. Hitler est plus proche de sa mère que de son père à qui il refuse de devenir fonctionnaire. Il met son intelligence, à travailler, dessin peinture musique, tout en s'intéressant d'assez près aux femmes !

C'est un ambitieux orgueilleux, son ascension inéluctable est servie tant par son sens politique que par les circonstances économiques.

Il possède le génie de la propagande, séduit le peuple allemand, la jeunesse Hitlérienne, dupe les démocraties occidentales qui cèdent à toutes ses injonctions.

Hanté par le problème juif il pense et exprime devant le Reichstag « à l'extermination de la race juive en Europe ». Tous les députés ont applaudi ses propos et la presse berlinoise qualifie son

discours d'historique. Le nationalisme féroce qui anime les allemands s'est aussi emparé d'Hitler. Il salue ses amis, ses camarades en disant « Heil » malgré les menaces, il chante avec eux le « Deutschland Über Alles » au lieu de l'hymne autrichien. Il porte à la boutonnière, les fleurs bleues de la Ligue Pangermanique super état qui serait en mesure de contrôler « la planète ». « Le monde appartient aux allemands » proclame La Ligue. « Nous voulons des terres même si elles appartiennent à des étrangers, afin que nous puissions y forger l'avenir de notre peuple, selon nos propres besoins ».

Maintenant que la Tchécoslovaquie a cessé d'exister, que le Reich occupe Prague, le fuhrer jette son dévolu sur la Pologne, réclame que la ville de Dantzig soit restituée à l'Allemagne, ainsi que la construction d'un chemin de fer, et d'une route afin de relier la Prusse orientale au reste du monde.

Varsovie oppose une demande de non recevoir aux demandes d'Adolph Hitler, car la Pologne entend conserver cet accès indispensable à la Baltique, d'une importance économique vitale pour elle.

L'ambassadeur de Pologne à Berlin transmet à Ribbentrop la réponse de son pays à l'Allemagne, Hitler se trouvant à Berschtesgaden. Fou de rage Ribbentrop devant l'intransigeance de la Pologne la menace d'une mobilisation et prépare l'invasion de ce pays, tandis que les nazis organisent à Dantzig des manifestations spectaculaires et menaçantes.

Ainsi la question de Dantzig prend le relais de l'affaire de Tchécoslovaquie.

L'opération contre la Pologne doit être lancée à tout moment à partir du 1er Septembre 1939 précise la décision d'Hitler, alors qu'un plan d'attaque avait été prévu le 26 Août.

L'attaque de la Pologne débute le 1er Septembre à l'aube avec escadilles de chasseurs, bombardiers. 1 Million de soldats du Reich déferle sur la Pologne sans déclaration de guerre. La cavalerie polonaise, les vieux avions polonais qui n'ont même pas le temps de décoller sont anéantis en quelques jours par la Luftwaffe qui contrôle le ciel et dont les pilotes bien entraînés ont acquis leur expérience pendant la guerre civile espagnole.

Hitler est pressé d'écraser la Pologne, pour rendre difficile une intervention française et anglaise, nations amies de la Pologne. Il ne répond pas à l'ultimatum que lui a adressé Londres le 3 Septembre à savoir : le retrait de ses divisions de Pologne avant 11 Heures, ni à celui de la France qui expire à 17 Heures. A 11 Heures, l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne. Respectant ses décisions vis à vis de la Pologne le gouvernement français décrète la mobilisation générale. Le même jour à 17 Heures la France déclare la guerre à l'Allemagne.

Dans un premier temps, le gouvernement français ne devait annoncer son état de belligérance avec l'Allemagne que le 4 Septembre à 5 Heures du matin soit dix huit heures après la Grande-Bretagne.

Mais les britanniques font pression sur Daladier pour que l'entrée en guerre soit avancée au 3 Septembre à 17 Heures. Ribbentrop déclare à l'ambassadeur de France à Berlin : « La France sera l'agresseur », celui-ci lui répond : « L'histoire jugera ».

L'Italie qui a signé plus ou moins discrètement « le pacte d'acier » avec Hitler, accord d'assistance militaire en cas d'agression contre l'un ou l'autre des signataires qui agiront ensemble avec des forces unies pour acquérir leur espace vital, entre en guerre contre la France.

L'opinion publique accueille toutes ces déclarations de guerre dans la morosité et une profonde résignation. Car les français n'ont pas l'élan, l'enthousiasme d'Août 1914. Le souvenir des hécatombes de la guerre précédente est encore trop proche. Plus de 20 ans après la victoire de 1918 cinq millions de français vont devoir à nouveau revêtir l'uniforme. Alors « faut-il mourir pour Danzig » ? !

Chacun sait que la guerre peut être longue et les pertes terribles. La France peut mettre sur pied de guerre 108 divisions avec un matériel considérable mais souvent inadapté.

Bien dotée en chars et en canons, ses moyens aériens sont insuffisants par rapport à ceux de l'Allemagne. Pour faire face à ses obligations le gouvernement a besoin de demander le vote de 69 milliards de crédit extraordinaire.

A Corps en Septembre à 17 Heures il fait encore jour. Que ce soit un jour de semaine ou dimanche jour de repos, il faut se hâter de rentrer la récolte.

Beaucoup de paysans sont encore dans les champs entrain d'arracher les pommes de terre, vendanger ce qui reste de vignes après la mise en eau du lac, préparer la provision de bois pour l'hiver, faucher le regain pour faire « la mêlée » et couper « la feuille » nourriture des moutons qui vont descendre de l'alpage.

C'est aussi le temps des labours. Dans le village, les femmes accompagnent et aident leurs maris (père de ceux qui ont déjà été rappelés) car il manque des bras pour faire face aux travaux.

Les enfants gardent le bétail. La rentrée des classes est prévue début octobre.

Lorsque monsieur Marin garde champêtre et boulanger, passe dans les rues avec son haut parleur, pour annoncer la mobilisation c'est la consternation. Dans les rues, tout le monde s'arrête pour l'écouter. Les femmes s'interpellent d'un balcon à un autre, lèvent les yeux au ciel, croisent les doigts pour prier, sortent leurs mouchoirs pour essuyer leurs larmes.

- « La mobilisation, la guerre ! encore la guerre ! Après les pères c'est au tour des fils, gendres, fiancés, de la faire. Mais qu'allons-nous devenir ? Pourquoi ? Pourquoi ? Mais ce n'est pas possible ! ».

Hélas, malheureusement, si la guerre est possible une fois encore !

Les affiches avec ordre de mobilisation sont arrivées en mairie. Mr Prayer les distribue aux employés communaux chargés de les coller sur les édifices publics partout sur les murs.

La majorité des soldats de l'active sont déjà dans les casernes. Maintenant c'est au tour des réservistes de quitter leurs familles. Ils partent par le train en direction de Grenoble.

Les gendarmes ont reçu l'ordre de réquisitionner les véhicules à moteur : motos, automobiles à l'exception de ceux qui assurent le transport du ravitaillement du village.

Il en est de même pour les mulets, les chevaux non réformés.

Les propriétaires ont une date fixée pour les conduire à Gap où ils seront parqués.

Quand arrive la nuit il faut faire la défense passive. Les vitres doivent être peintes en bleu, dans les écoles, les édifices publics.

Des soldats du génie de Grenoble arrivent à Corps. Ils logent chez les particuliers : granges, maisons inoccupées.

Chargés de la défense des communications et de protéger le village qui se trouve sur une route nationale, ils installent des barrages faits de rouleaux de fil barbelés, gardés jour et nuit par des sentinelles à proximité de la Croix Ste Marguerite, à La Limite, au Terrailé, endroits minés. Pour franchir ces barrages, il faut être muni d'un laissez-passer, d'une carte d'identité.

Toutes les armes que possèdent les Corpatus doivent être déposées en mairie, y compris les fusils de chasse. Seule la crosse est rendue au propriétaire.

Les hommes qui ont eu la chance de rentrer chez eux en 1918, les prisonniers de retour dans leurs foyers n'osent plus parler de « la der des der ».

Quant aux femmes, non seulement elles s'inquiètent de l'avenir de leurs chers poilus mais aussi du ravitaillement de la famille : faire des provisions de sucre, café, farine, huile, riz, pâtes, chocolat... toutes les denrées qui du jour au lendemain peuvent disparaître du marché, ou être rationnées.

L'armée a besoin de beaucoup d'essence. Les automobilistes doivent l'économiser.

Des familles italiennes arrivées au village pour travailler sur les chantiers du Sautet n'ont pas l'intention de rentrer dans leur pays. La situation des hommes est bancale. Considérés comme déserteurs en Italie, et qu'ils ne sont pas naturalisés français, tous sont tenus de respecter une neutralité totale.

Il en est de même pour les espagnols qui ont fui le gouvernement de Franco, heureux d'avoir trouvé un pays d'accueil.

Le jour anniversaire du 19 Septembre beaucoup de Corpatus se rendent à la Salette pour prier la Vierge et lui confier la protection de leurs soldats.

Sont absents : Fège et Prayer.

Le conseil municipal décide de demander à Mr Tardey de s'occuper du rapport de Mr De Lavarene inspecteur des finances, concernant la patente de l'usine hydro-électrique du Sautet, et décide de renvoyer à une prochaine séance la demande de Mme Veuve Basso pour l'admission de son fils René au foyer de la Côte St André.

Le 3 Décembre 1939 à 21H toujours en séance extraordinaire Mr Augustin Bernard, en l'absence du maire et des conseillers municipaux mobilisés décide avec les conseillers présents : Catelan Georges, Bernard Adrien, Eymard Auguste, Barbe Paul, Dumas Emile, Galvin Frédéric, de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat contre la décision du rejet du ministre des finances, et demande à l'assemblée de vouloir bien se prononcer à ce sujet.

Par 4 voix contre 3 le conseil municipal décide de se pourvoir devant le Conseil d'Etat et délègue Mr Bernard Augustin pour suivre l'affaire devant cette haute juridiction.

Le 24 Décembre Noël approche : quand sonnent les 12 coups de minuit mères, enfants, pères et grands-parents se rendent à l'église, après avoir mangé la soupe de creusets et saucisses fraîches, en regardant les places vides autour de la table familiale.

Dans les souliers des enfants placés sous une branche de sapin, près de la cheminée le Père Noël a déposé seulement quelques papillotes et quelques oranges.

Le colis du grand frère ou du fils est parti contenant chaussettes en laine, passe-montagne, gants, pull over, cache-nez, tricotés en pensant à eux, ainsi qu'un morceau de jambon pour fêter Noël et du bon pain pétri par sa mère.

Qui aurait imaginé que Noël 1939 serait un Noël de guerre, de peine et de larmes ?!

Le couvre feu a été retardé. Dans les rues mal éclairées, mal déneigées la neige colle aux galoches et aux souliers. Il fait un « froid de canards ». Ce soir il n'y aura pas de réveillon. Tout le monde en rentrant dans la maison boira un bol de lait chaud pour se réchauffer, puis ira au lit en essayant de trouver le sommeil car les enfants ont fait leur prière devant la crèche de l'église.

- « Cher petit Jésus, protégez mon papa et faites qu'il revienne vite à la maison »!

Le 29 Décembre 1939 à 20H le conseil municipal s'est réuni pour la cession de Novembre sous la présidence de Mr Augustin Bernard 1er adjoint, le maire étant mobilisé.

Etaient présents : MM. Bernard Augustin, Bernard Adrien, Barbe Paul, Eymard Auguste, Dumas Emile, Galvin Frédéric, Catelan Georges, Fège Pierre.

Absents : Prayer Pierre, Pra Emile, Blanchard Raymond, Décard Aimé.

- Mr le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de Mr Chaix Emile, adjudicataire des droits de place qui demande en raison des événements actuels une réduction du montant de son bail. Après examen de sa réclamation le conseil municipal décide de lui accorder une réduction de 500 F pour l'année 1939.

- Mr le Maire donne lecture d'une lettre de Mr Chaix Marcel adjudicataire des droits de ferme de la terre de la « Rouillère » appartenant au bureau de bienfaisance qui demande comme Mr Chaix Emile une réduction de son prix de ferme. Le conseil municipal après examen de cette réclamation décide à l'unanimité de lui accorder une réduction de moitié pour son prix de ferme pour l'année 1939.

- Mr le Maire donne lecture d'une demande de Mme Veuve Basso Carlo, pour l'admission à l'orphelinat de la Côte St André de son fils René. Le conseil municipal après avoir examiné le dossier de l'intéressé rejette cette demande.

- Le conseil municipal donne un avis favorable à l'admission dans un sanatorium de Mr Andrieux Louis.

- Mr le Maire fait connaître à l'assemblée qu'il y a lieu de demander le versement des deux subventions de 35 000 F et de 7 350 F accordées par Mr le Ministre des Travaux Publics, pour la construction du réseau d'égoûts et que ce versement est subordonné à la prise par la commune des engagements visés par la circulaire ministérielle du 21 Mai 1909.

Dans le recueillement et le silence ils lui adressent un arden appel : ramener très vite la paix dans notre pays.

Les jours passent, pendant ce temps l'armée italienne occupe les forts qui font face aux nôtres dans le Briançonnais. L'armée allemande prend position le long de nos frontières communes.

Les convois militaires sont si nombreux sur la route nationale, que les civils ont des difficultés pour arriver à Gap. Le service de cars Corps - Gap n'assure pas la correspondance avec les trains en partance pour Marseille.

Un service de voyageurs et messageries est créé entre Corps et Veynes en passant par le col du Festre.

Une circulaire de l'administration invite tous les instituteurs à rejoindre leur poste et à ne pas le quitter sans autorisation.

Les membres de la promotion sortante ont le choix d'exercer dans un poste de leur département d'origine ou choisir le poste offert dans le département d'accueil pour se rapprocher de leurs familles.

Des hommes atteints par la limite d'âge sont réquisitionnés, mobilisés sur place, pour remplacer certains appelés.

Le 11 Novembre 1939 : Jour anniversaire de l'armistice de 1918, les anciens combattants des villages voisins, retrouvent leurs camarades de Corps devant la mairie, puis se rendent avec la fanfare, les enfants des écoles et les porte-drapeaux à l'église où est célébré un office religieux en l'honneur de tous les morts de 1914-1918. La foule se joint à eux car cet anniversaire ne ressemble pas aux précédents. L'inquiétude se lit sur tous les visages. Au cimetière à l'appel de tous les morts pour la France, les cœurs se serrent en pensant au sort de ceux qui vont les remplacer sur les champs de bataille.

Mr Prud'homme du Pied de Ville, comme d'habitude va servir un excellent repas à tous ces hommes qui sont loin d'avoir la mine réjouie. Vers la fin du repas « les langues se délient », les esprits s'échauffent jurons et mots de Cambronne fusent de toutes parts.

- « Mais qu'est-ce-qu'ils foutent à Paris » ?!

Voilà l'hiver qui arrive. La neige a déjà fait son apparition.

Paul Reynaud souhaite que la France intervienne tout de suite à l'Est où Hitler regroupe ses troupes près de la ligne Maginot, Gamelin généralissime des armées françaises veut gagner du temps, ne pas commettre d'imprudences, gérer sagement ses effectifs, et s'assurer de l'intervention de ses alliés comme les Etats-Unis.

Mais le moral des soldats inoccupés ne cesse de se dégrader ainsi que celui de leurs familles. Des milliers d'hommes se morfondent dans une totale inaction. Alors Gamelin préconise de veiller au bien-être de la troupe : nourriture, distractions (avec le théâtre aux armées), régularité du courrier et des permissions mais néglige l'entraînement, et l'instruction tactique des soldats. Les allemands et les français se contentent de s'observer, par un hiver qui s'annonce rigoureux : froid, neigeux, glacial, dont se plaignent les soldats et qui gêne la circulation des civils comme des militaires.

- « Pour être une drôle de guerre, c'est une drôle de guerre ! guerre en jupons, guerre en dentelles » disent les hommes en roulant une cigarette ou en bourrant une pipe, aux heures des repas. Tout ce qui reste de la famille se réunit autour du poêle ou de la cheminée pour écouter la radio. Les communiqués brillent par la sobriété des mots « Rien à signaler sur l'ensemble du front ».

Le 12 Novembre 1939 le conseil municipal de Corps se réunit en séance extraordinaire, sous la présidence de Mr Augustin Bernard 1er adjoint, le maire Mr Décard Aimé, étant mobilisés ainsi que les conseillers municipaux, Raymond Blanchard et Pra Emile.

Le conseil municipal, ouï les explications de Mr le Maire prend vis à vis de Mr le Ministre des Travaux Publics les engagements suivants :

1- La commune de Corps est seule responsable à l'égard des riverains des routes nationales N° 85 et 537 et des tiers, des dommages qui peuvent résulter pour eux tant de l'exécution des travaux que de la mise en service des ouvrages.

2- La chaussée bitumée et empierrée des routes nationales N° 85 et 537 sera rétablie aux frais de la commune suivant les règles de l'art, en suppléant au déchet des vieux matériaux par des matériaux neufs et de bonne qualité, son entretien sera assuré par la commune pendant un an à partir de l'achèvement complet des travaux.

3- La commune de Corps reste chargée à perpétuité du curage et de l'entretien des ouvrages.

- Mr le Maire fait connaître à l'assemblée qu'un groupement s'est constitué dans la commune sous la dénomination « Ouvroir de Corps » dont le but est de venir en aide aux mobilisés de la commune. Un envoi de colis d'effets chauds tels que pull-over, cache-nez, chaussettes... etc va être fait incessamment à ces mobilisés et Mr le Maire propose à l'assemblée d'y participer le plus largement possible.

Au moment de se séparer, ces messieurs soucieux pour l'avenir de leur pays et de leurs familles, échangent leurs opinions sur la vie de leurs enfants mobilisés :

- Le mien dit l'un nous annonce qu'il va partir pour une destination inconnue.

- Le nôtre aussi.

- Ce calme n'annonce rien de bon pour l'année prochaine.

- Les journaux parlent d'un envoi de chasseurs alpins et de soldats anglais en Norvège pour aider les Finlandais à se défendre contre les Russes et occuper les mines de minerai de fer convoitées par les allemands, indispensable à leur économie.

- Nos gars peuvent s'attendre au pire ! Si la France perd cette guerre, il n'y aura plus ni France ni français !...

(à suivre)

J. ARBOUET



Patrouille française en
Septembre 1939, opération
offensive visant à soulager la
Pologne.



Rencontre du Colonel De
Gaulle avec le président Lebrun
pour lui demander d'intervenir
auprès du gouvernement afin
d'obtenir plus de matériel et
forces motorisées et blindées.

UNE JOURNEE INTERNATIONALE D'ETUDE SUR SAINT-ELDRADE

Le Samedi 29 Août, à l'occasion d'un grand rassemblement, les communes concernant Saint Eldrade se sont rencontrées dans l'abbaye de Novalesse. Etaient présents les amis et les passionnés de la Culture, en particulier ceux de Monestier-les-Bains, de Monestier d'Ambel, de Corps, et d'Ambel. Cette initiative a pris deux directions : faire une exposition iconographique de Saint-Eldrade et un congrès annuel.

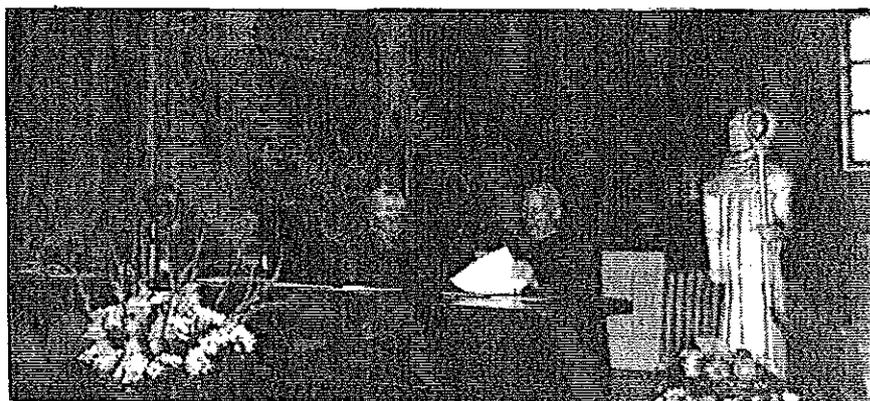
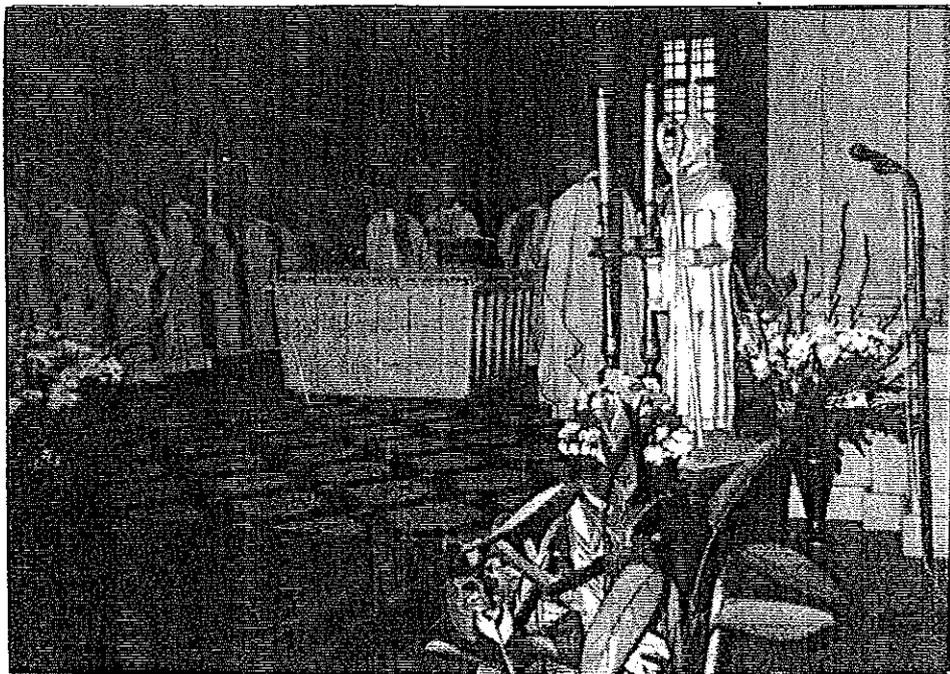
Par l'exposition, c'était le repérage et la présentation des lieux et les manifestations du Culte de Saint-Eldrade.

Gérard CARDIN a ouvert le congrès et a pris la parole sur le thème : Saint-Eldrade et l'Ecole Théologique de Lyon au IX^e siècle.

C'est avec attention, que tous les participants ont écouté les 15 pages de son exposé, qui les a enthousiasmés.

Le cadre de l'abbaye de Novalesse convenait parfaitement à tous les participants.

Cette journée laissera à tous un excellent souvenir.



VISITE PASTORALE DE NOTRE EVÊQUE LE PERE LOUIS DUFAUX LE SAMEDI 12 SEPTEMBRE

A 18H, une messe était concélébrée par l'Evêque et le Père Berthier dans l'église St Pierre à Corps, qui avait réuni les pratiquants ou non des communes environnantes.

Puis tous se retrouvaient dans la salle polyvalente, pour partager une collation et boire le verre de l'amitié.

Cette rencontre a duré jusqu'à 21H30 et chacun a pu s'exprimer et dialoguer avec notre évêque dans une bonne ambiance.



LE 152^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'APPARITION DE LA VIERGE A LA SALETTE

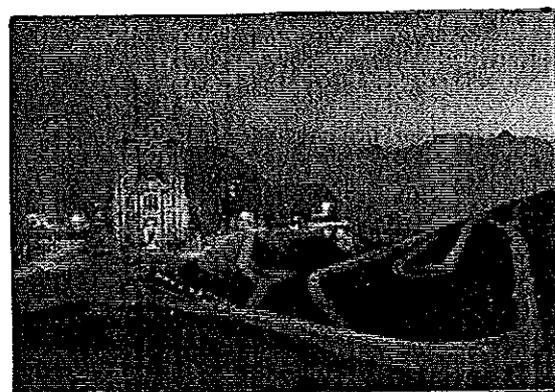
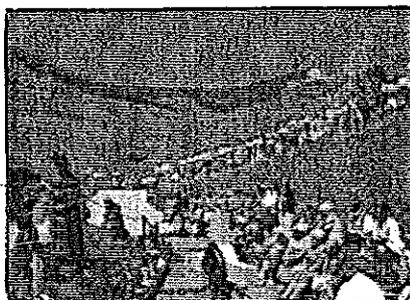
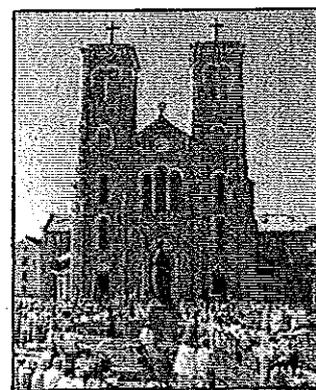
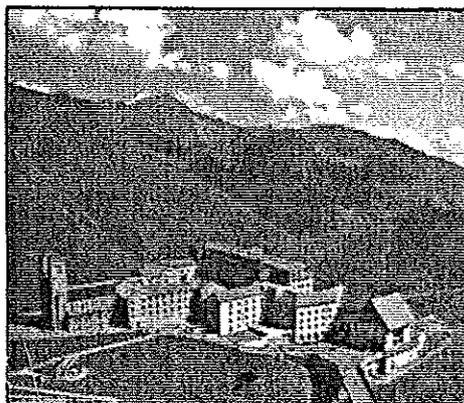
Le Vendredi 18 Septembre, plus de 60 personnes étaient présentes au départ du Chemin du Grippet, pour participer au Chemin de Croix, comme le font les fidèles venant de tous pays, chaque année.

Du plus jeune au plus âgé, le doyen avait 87 ans, toute l'assemblée a suivi avec recueillement, les lectures et les chants marquant les 12 stations,

et terminant en silence les 2 dernières, qui longent la route.

Les Pères, frères, soeurs de la Salette étaient venus de tous pays : Angola, Argentine, Brésil, Etats-Unis, Inde, Italie, Madagascar, Phillipines, Pologne et France, et ont subjugué, par leurs voix, toute les personnes ayant participé au Chemin de Croix.

Puis tous se sont retrouvés dans la Basilique, pour la prière du soir. Après le repas ils s'y sont rendus pour participer à la Procession aux Flambeaux et assister à la Messe Solennelle de l'Anniversaire de la Vierge de la Salette ; à laquelle ont participé les Pères, les soeurs et les frères venus du monde entier, dans une ambiance de fête qui a enchanté toute l'assemblée.



Le 19 septembre 1846, une "Belle Dame" apparaît à deux enfants originaires de Corps (Isère) : Maximin Giraud, 11 ans, et Mélanie Calvat, 14 ans, qui gardent leurs troupeaux sur un alpage de La Salette, à 1800 mètres d'altitude. D'abord assise et toute en larmes, elle se lève et leur parle longuement, en français et en patois, sans cesser de pleurer. Puis elle gravit un raidillon et disparaît dans la lumière. Toute la clarté dont elle était formée venait du Crucifix sur sa poitrine, entouré d'un marteau et de tenailles, de chaînes et de roses.

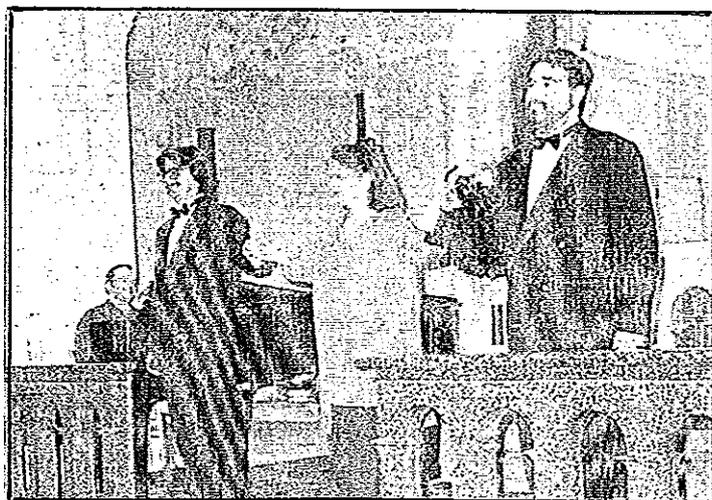
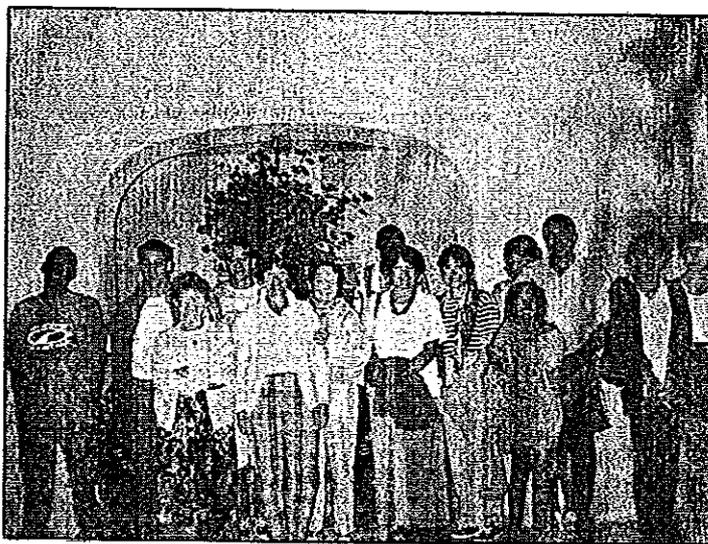
Le 19 septembre 1851, après une enquête rigoureuse sur l'événement, les témoins, le contenu du message, Mgr de Brullard, évêque de Grenoble, jugera, dans un mandement célèbre, que « l'apparition de la Sainte Vierge à deux bergers sur la montagne de La Salette... porte en elle-même tous les caractères de la vérité et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine ».

LA VISITE COMMENTEE DU VILLAGE

Pendant la saison estivale, l'association Culture et Loisirs de l'Obiou, a organisé plusieurs visites commentées du village.

Une vingtaine de personnes étaient présentes pour la dernière visite de cette année.

Tous ont apprécié les commentaires et ont été content de découvrir comment vivaient les habitants de Corps autrefois et surtout l'histoire du village, habité à l'âge de pierre, suivi de la conquête romaine pour arriver à l'invasion sarrasine, où nous retrouverons des vestiges dans les vieilles rues de Corps.



LES NUITS MUSICALES DE CORPS

Elles ont commencé le samedi 18 Juillet avec **INSULA MAGICA**, Musique Baroque Russe,

Le samedi 25 Juillet avec une soirée Lyrique-Musique Sacrée, et Pascal REYNAUD Soprano, Pierre-Yves PRUVOT Baryton, et Charles BOUISSET au piano, ont enchanté les auditeurs ;

Le samedi 1er Août : Orchestre de Chambre de St Petersbourg ;

le samedi 8 Août : Orchestre de Novossibirsk, oeuvres de Bach, Corelli, Mendelssohn ; et la dernière le vendredi 14 Août : Orchestre de Novossibirsk avec des oeuvres de Vivaldi, Pergolese, Tchaïkowsky, Achepkov.

Chaque soirée a été très appréciée par les amateurs de concert, ainsi que par les organisateurs : Mauricette FRANCOU et Guy ACHIM etc...

La charette des commerçants était aussi présente : avec des tuiles, des bugnes et autres bonnes choses et évidemment la buvette !

LE CLUB « JOYEUSES RENCONTRES » EN VACANCES A Ste MAXIME

Une vingtaine de personnes ont participé à ce séjour du 30 Août au 7 Septembre.

Ils résidaient au Centre de Vacances « Le Capet » et ont profité d'un temps exceptionnel, avec chaque jour une excursion.

Ils se sont affrontés, avec des concours de pétanque et de belote acharnés.

Chacun a apprécié ces vacances et souhaite recommencer l'année prochaine.

LA FOIRE AUX LIVRES

Dans le cadre des Week-ends des Amoureux du Livre, une nouvelle foire a été organisée les 19 et 20 Septembre derniers sur la place Prayer.

Le thème choisi était « Les pèlerinages en France » et à cette occasion, le Père Castel de la Salette a donné une conférence sur ce sujet.

Des bouquinistes et vendeurs de cartes postales, habitués de cette manifestation sont venus de toute la France pour participer à la Foire aux Livres.

C'est une expérience qui n'en est pas à son 1er coup d'essai mais qui reste encourageante, de plus, elle est menée par une équipe dynamique et motivée.

Les Week-ends des Amoureux du Livre vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la Pentecôte 1999.

LE CONCOURS DE PETANQUE DU CLUB « JOYEUSES RENCONTRES »

Il a eu lieu le mercredi 9 Septembre au jardin de ville.

Quatorze doublettes y ont participé et se sont affrontées pendant 3 parties, qui ont donné le résultat suivant :

1ers : Claude CHIABERTO et
Louis MEYER.

2èmes : Henri VINCENT et
Simone BERNOU.

3èmes : Suzette GARAUD et
André PRA.

Ils ont reçu chacun une coupe des mains de la Présidente Mignonne PELLISSIER.

Ce concours a permis à toute l'assemblée de se retrouver ensemble au restaurant « Les Chênets », et de déguster un délicieux repas dans une joyeuse ambiance.



PERMAMENCE HABITAT RURAL :

TOUS LES 2ème MARDI DE 11 H - 12 H AU BUREAU DU SIVOM/MAIRIE.

POINT INFO ADMINISTRATION AU BUREAU DU SIVOM :

2ème ET 4ème JEUDI DU MOIS DE 9 H 30 - 11 H,
AVEC Mme NEVOU Nadège.

PERMAMENCE AU CENTRE MEDICO-SOCIAL :

AVEC Mlle GAYAT MYRIAM, ASSISTANTE SOCIALE,
TOUS LES JEUDI DE 10 H A 12 H.

PERMAMENCE AU BUREAU DU SIVOM/MAIRIE :

DE Mme JURY, ASSISTANTE SOCIALE M.S.A.,
LE 1er ET 3ème JEUDI DU MOIS DE 10 H - 12 H.

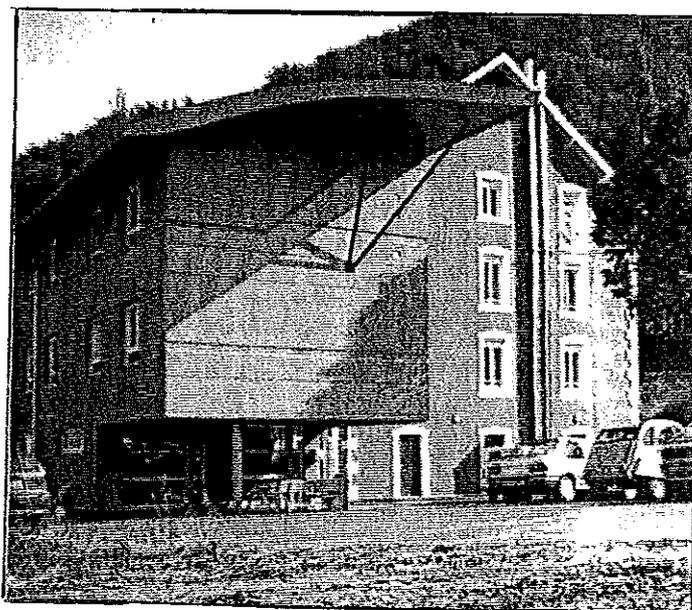
INAUGURATION DE LA M.A.P.A.D MARTHE ET ALBERT HOSTACHY

Le dimanche 20 Septembre était pour les pensionnaire de la Maison de Retraite de Corps, et leurs familles, un jour très attendu, ainsi que pour le conseil d'administration et le personnel, qui inauguraient la nouvelle Maison de retraite Marthe et Albert HOSTACHY.

A 11 H, Bernard SAUGEY Président du Conseil Général de l'Isère, entouré de Gérard CARDIN Maire de CORPS, coupait le ruban, en présence de Mr Charles GALVIN Conseiller Général et Régional, de René VETTE, de Mr Alphonse BONTHOUX Président du Conseil d'Administration, d'Yves MOUTIN Président du SIVOM du canton de Corps, de Mme Martine GUILLERMAIN Directrice de la Maison de Retraite, évidemment des familles des pensionnaires, des élus du canton de Corps et d'autres autorités.

C'est dans une chaleureuse ambiance que tous ont apprécié cette nouvelle résidence et ont levé leur verre, à la santé de cette nouvelle maison, en souhaitant obtenir, bientôt des lits médicalisés dans cette structure.

Le fils d'une pensionnaire offrait une magnifique oeuvre d'art en bois et un tableau pour égayer la « Nouvelle Maison ».



LA RENTREE DES CLASSES

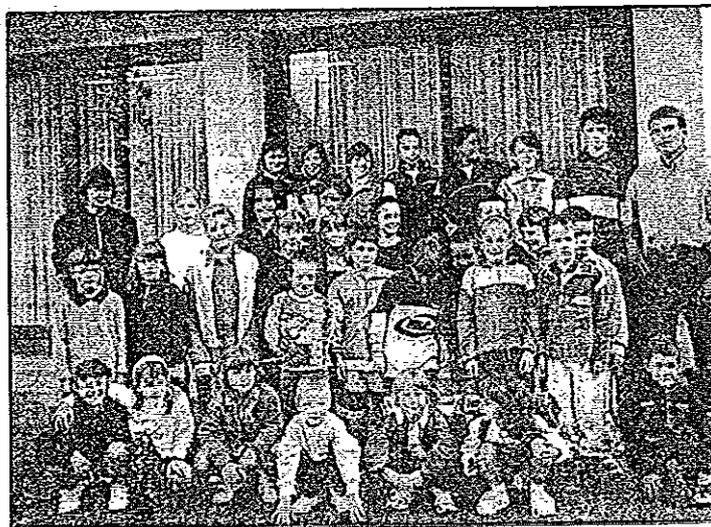
Jeudi 3 Septembre, les instituteurs étaient présents dans la cour pour recevoir les élèves et leurs parents en ce début d'année scolaire.

Les enfants étaient très heureux de retrouver leurs copains et copines et de changer de classe.

L'effectif est de 55 élèves, soit 23 en maternelle, 15 au cours préparatoire en CE1, CE2, et 17 en CM1 et CM2.

Pris en charge par le directeur Sébastien MARSEILLE au cours moyen 1ère et 2ème années, par Florence BLANCHET en CP, CE1 et CE2 et par Mireille GRAS-LAVIGNE pour la classe maternelle.

Souhaitons à tous une année sans problème.



Les élèves se retrouvent.



REMISE DE MICRO-ORDINATEURS AUX ECOLES DU CANTON DE CORPS PAR FRANCE TELECOM AUX CÔTES DE CORPS

Cette remise a eu lieu le mardi 1er Septembre à la Mairie des Côtes de CORPS, avec le concours de France Telecom et l'Association des Maires et Adjointes de l'Isère avec au programme :

- Présentation générale d'Internet (F.T).
- Présentation des sites et des services Internet (A.M.I).
- Ateliers sur deux micros. Internet en direct.
- Internet et l'éducation.
- Internet et les collectivités locales.
- Internet et la vie quotidienne.

Après avoir remercié F.Telecom de sa générosité, les micro-ordinateurs ont été remis aux 3 écoles du canton : La Salle en Beaumont, St Laurent en Beaumont et Corps, et ont été très appréciés.

Un apéritif clôturait cet après-midi, préparé par Jean-François TROSSERO et son équipe municipale.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA POSTE DE CORPS

A compter du 21 Septembre 1998 :

MATIN : 9H00 - 12H00

APRES-MIDI (semaine) : 14H00 - 16H30

SAMEDI : 8H30 - 11H15

Levées du courrier : Semaine 16H15
Samedi 11H15.

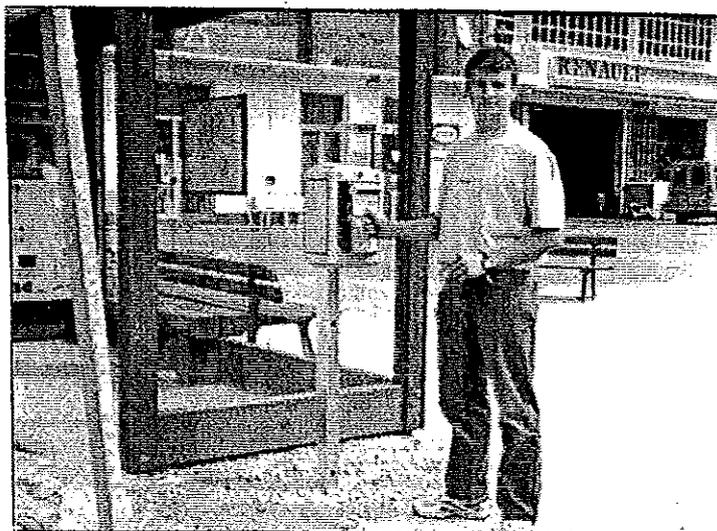
Sur rendez-vous dès 16H30 du lundi au vendredi possibilité d'effectuer toutes opérations financières avec le receveur de la poste.

NOUVEAU : Distributeur automatique de billets 24H/24H, 7J/7J.

UNE NOUVELLE BOÎTE AUX LETTRES

Après plusieurs demandes à la Poste, pour placer une boîte aux lettres, cette année nous avons eu la chance de la voir arriver, Place Napoléon, par les soins du receveur Eric STIVAL.

Elle a été bien reçue par tous les riverains et les touristes qui l'ont appréciée.



DEPÔT DE CORDONNERIE A CORPS :

Depuis le 15 septembre, vous pouvez apporter toutes vos réparations au magasin LE CLICHE, effectuées par Mr BOUCARD de La Mure.

OPERATION BRIOCHES CONTRE LE CANCER

La vente annuelle de brioches pour l'Association Espoir, aura lieu à domicile dans le canton de Corps, par des bénévoles le **SAMEDI 24 OCTOBRE DE 9 H A 12 H.**

Nous comptons sur votre participation, merci.

RÉSULTAT DE L'OPÉRATION « BRIOCHES »

RÉALISÉE EN 1997

Depuis 18 ans maintenant, l'association Espoir organise au printemps et à l'automne une vente de brioches qui rencontre toujours un grand succès auprès des différentes municipalités sollicitées par un courrier adressé à chacun des maires des communes du département.

En 1997, 68 communes ont répondu à cet appel. Environ 800 bénévoles se sont mobilisés pour vendre quelques 13000 brioches. Le bénéfice de cette opération s'est élevé à la somme de **386 940 francs**.

Principale ressource de notre association, cette manifestation demande aux responsables des différents cantons un très gros travail d'organisation. La fidélité de tous ces bénévoles nous est précieuse et elle doit se maintenir afin que nous puissions poursuivre notre action en faveur de la recherche et de l'aide aux malades hospitalisés dans les services de cancérologie de notre département.

Nous remercions toutes les communes qui nous ont soutenus et qui ont participé à cette grande manifestation : Agnin, Anjou, Ambel, Auberives-sur-Varèze, Autrans, Assieu, Beaucroissant, Beaufin, Bougé-Chamballud, Le Bourg-d'Oisans, Bresson, Brié-et-Angonnes, Champ-sur-Drac,

Chanas, Chantelouve, La Chapelle-du-Surieu, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Corenc, Corrençon-en-Vercors, Corps, Côtes-de-Corps, Faverges-de-la-Tour, Goncelin, Le Gua, Izeaux, Monestier-d'Ambel, Montagnieu, Monteynard, Notre-Dame-de-Mésage, Péage-de-Roussillon, Pellafol, Plan, Poisat, Quet-en-Beaumont, Rives, Roussillon, Sablons, La Salette-Falavaux, La Salle-en-Beaumont, St Alban-du-Rhône, Ste Blandine, St Clair-du-Rhône, St Clair-de-la-Tour, St Didier-de-la-Tour, St Jean-de-Moirans, St Jean-de-Soudain, St Jean-d'Hérans, St Laurent-en-Beaumont, Ste Luce, St Maurice-l'Exil, St Michel-en-Beaumont, St Nizier-du-Moucherote, St Pierre-de-Méarotz, St Prim, St Romain-de-Surieu, St Vincent-de-Mercuze, Salaise-sur-Sanne, Le Sappey, Seysins, Sillans, Sinard, Sonnay, Torchefelon, La Tour-du-Pin, Treffort, Vernioz, Ville-sous-Anjou.

Nous remercions le syndicat des boulangers et pâtisseries qui s'associe à cette vaste opération.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS

POUR L'ANNÉE 1998

Reconduction

de la « bourse de Recherche Espoir », d'un montant de 120.000 F.

Aménagement

de l'accueil dans le service des enfants à l'Hôpital de Vienne.

Renouvellement

de la location d'un appartement à Corrençon-en-Vercors pour les familles dont l'enfant est atteint de cancer ou de leucémie.

Financement

d'un appareil d'hyperthermie permettant la destruction locale de certaines tumeurs du foie et destiné au Groupe Médico-Chirurgical du C.H.U. de Grenoble. Le C.H.U. Grenoble sera l'un des tout premiers hôpitaux de France à être doté de cette technique de pointe. Coût : 200.000 F

Participation

à la campagne de dépistage de certains cancers. Cette campagne est organisée par l'O.D.L.C. sur le département de l'Isère.

Filet mignon de porc aux pêches

POUR 4 PERSONNES

- 2 filets mignons de porc
- 10 pêches pas trop mûres (de vigne ou autre suivant la saison)

Marinade :

- 2 cuill. à soupe de miel liquide
- 3 cuill. à soupe d'huile d'olive
- 2 cuill. à soupe de vinaigre de cidre
- 1 branche de romarin
- 1 petite pincée de cannelle en poudre
- sel
- poivre moulu

PREPARATION : 20 min
CUISSON : 45 min

PREPAREZ LA MARINADE : dans un plat creux, déposez la viande et arrosez-la avec l'huile, le vinaigre et le miel. Ajoutez le romarin, saupoudrez de cannelle, salez et poivrez. Mélangez puis couvrez et laissez mariner 1 h à 2 h.

PÉLEZ les pêches. Coupez-les en deux et retirez les noyaux. Pour les peler facilement, plongez-les 1 min dans l'eau bouillante, retirez-les à l'aide d'une écumoire puis plongez-les dans l'eau froide. PRECHAUFFEZ le four à 180 °C (th. 6).

DÉPOSEZ sur deux carrés d'aluminium ménager un filet mignon et des quartiers de pêche. Refermez afin d'obtenir des papillotes. Déposez-les dans un plat allant au four et enfournez pour 45 min. Laissez reposer 5 min dans le four éteint avant de les sortir. Servez ces papillotes bien chaudes, accompagnées d'un riz pilaf aux amandes ou aux pignons grillés.

QUE BOIRE ? Accompagnez cette recette d'un saint-émilien, rouge meelleux aux arômes de fruits rouges et de vanille.

Cuisse de lapin aux figues fraîches

POUR 4 PERSONNES

- 4 cuisses de lapin
 - 1 douzaine de petites figues pas trop mûres
- Marinade :
- 10 cl de vin blanc
 - 4 cuill. à soupe d'huile d'olive
 - 1 branche de romarin
 - 8 baies de genièvre
 - sel
 - poivre moulu

PREPARATION : 20 min
CUISSON : 1 h

PREPAREZ LA MARINADE : dans un plat creux, mélangez l'huile, le vin blanc, les aiguilles de romarin, les baies de genièvre légèrement écrasées, du sel et du poivre moulu.

ROULEZ les cuisses de lapin dans cette marinade et laissez macérer une heure au minimum. ESSUYEZ délicatement les figues dans un linge. Coupez-les en deux.

PRECHAUFFEZ le four à 180 °C (th. 6).

DÉCOUPEZ quatre grands morceaux de papier d'aluminium ménager et déposez sur chacun d'eux une cuisse de lapin et des demi-figues. Arrosez d'un peu de marinade. Refermez les papillotes. Posez-les dans un plat allant au four et enfournez pour une heure. Servez très chaud.

CONSEILS : avant de mettre les cuisses dans les papillotes, égouttez-les de la marinade et faites-les juste dorer sur feu vif dans une poêle sans matière grasse. La recette sera plus goûteuse. Dans ce cas, réduisez le temps de cuisson de 15 min. Vous pouvez réaliser cette recette avec des cuisses de canard, l'association avec des figues fraîches est délicieuse.

QUE BOIRE ? Servez un buzet rouge, vin du Bergeracois rond et charnu, aux arômes de fruits mûrs et de bois.

DESSERTS

Tulipe aux framboises

POUR 4 PERSONNES

Pâte à tulle :

- 1 blanc d'œuf
- 30 g de sucre glace
- 50 g de beurre
- 30 g de farine
- 20 g de poudre d'amandes

Garniture :

- 4 jaunes d'œufs
- 1/4 de litre de lait
- 50 g de sucre en poudre
- 20 g de farine
- 50 g de poudre d'amandes
- 50 g de beurre
- 200 g de framboises
- 2 cuill. à soupe de gelée de groseilles

PREPARATION : 1 h
CUISSON : 6 min

PREPAREZ la crème pâtissière aux amandes. Mélangez les jaunes avec le sucre en poudre. Lorsque le mélange est bien mousseux, ajoutez la farine. Incorporez dans ce mélange le lait tiédi.

VERSEZ dans une casserole et faites cuire sur feu doux 8 min à partir de l'ébullition. Retirez du feu et, tout en fouettant, ajoutez la poudre d'amandes et le beurre divisé en noisettes. Laissez refroidir.

PREPAREZ les tulipes. Dans un saladier, mélangez à la fourchette 30 g de beurre ramolli avec le sucre glace. Ajoutez la farine et le blanc d'œuf puis la poudre d'amandes.

PRECHAUFFEZ le four à 210 °C (th. 7).

BEURREZ généreusement une plaque à pâtisserie. Déposez 4 cuill. de pâte espacées les unes des autres. Avec le dos d'une cuillère, étalez la pâte en fines galettes de 10 cm de diamètre. Enfourez et laissez cuire 7 min. Surveillez attentivement la cuisson, les tulipes doivent être bien dorées sur les bords et très claires au centre. Décollez-les rapidement avec une spatule métallique et posez-les sur des verres retournés afin de leur donner la forme de tulipes. Laissez-les refroidir.

GARNISSEZ, au moment de servir, les tulipes de crème bien froide. Dessus, posez les framboises. FAITES FONDRE la gelée de groseilles et arrosez-en légèrement les framboises. Servez aussitôt.



SOLUTIONS DES JEUX :

MOTS CROISÉS RELAXE

Horizontalement : 1. Beaujolais - 2. Rut. Eu. Aso - 3. Oxycrat. An - 4. Prêteur. - 5. Idlome - 6. Quiétude - 7. Loupa. Erin - 8. Aré. Déniée - 9. Ré. Senteur - 10. Dépister.
Verticalement : I. Brouillard - II. Eux. Orée - III. Atypique - IV. Croup. Si - V. Jérémias - VI. Ouatée. Ent. - VII. Té. Tente - VIII. Aa. Usurier - IX. Isar. Dieu - X. Son. Vénére.

MOTS CASÉS

M	A	R	G	E	L	L	E	■	C	A	B	A	S
A	V	I	A	T	E	U	R	■	A	L	E	N	E
N	E	N	I	E	S	■	G	E	L	■	N	E	T
I	N	G	E	R	E	■	L	A	I	N	E	■	
E	T	■	N	E	U	V	A	I	N	E	■	P	
R	U	S	S	E	■	D	A	N	S	E	■	A	
■	R	A	I	L	L	E	■	R	A	V	I	■	
P	E	U	R	■	A	S	■	P	O	T	I	E	R
A	■	R	E	V	I	S	E	R	■	I	N	N	E
R	I	E	N	■	T	E	T	E	■	E	S	T	■
T	O	R	E	R	O	■	A	C	E	■	I	■	O
E	N	■	S	O	N	A	T	I	N	E	■	E	U
R	I	A	■	S	■	B	I	S	T	R	O	T	S
R	E	S	T	E	■	U	S	E	S	■	E	T	■
E	N	■	E	N	S	E	R	R	E	■	E	■	■



PEDICURE :

Sera présente à la salle de la Mairie, le JEUDI 15 OCTOBRE à partir de 9 H.

S'inscrire à la Mairie au
04/76/30/00/31
ou chez Gisèle ROUX au
04/76/30/05/99
04/76/30/01/08.

LE CLUB EN VACANCES

Le Club « Joyeuses Rencontres », pour la troisième fois est retourné en vacances à Ste Maxime, au Capet, hostellerie très agréable, confortable, excellente cuisine, ambiance chaleureuse.

Avec le soleil, nous avons passé une bonne semaine.

Comme à l'ordinaire nous avons vu ou revu avec plaisir les environs. La Côte d'Azur, la Corniche des Maures, l'arrière-pays varois n'ont plus de secrets pour nous. Nous avons -déjà- admiré l'Abbaye du Thoronet, la rénovation se poursuit mais il y a encore beaucoup à faire, l'ensemble de l'édifice (église et cloître) étant très important. Il appartient à l'école romane provençale et a beaucoup de rigueur géométrique. Le décor sculpté est quasiment absent de l'église, ce qui souligne la pureté et la majesté des lignes. Nous souhaitons revoir Grasse, cette charmante petite ville provençale, célèbre pour son peintre : Fragonard, et les parfums du même nom. L'industrie de la parfumerie de

Grasse tient une place importante sur le marché mondial. Une guide nous attendait et nous a commenté les diverses phases de l'élaboration des parfums en parcourant le laboratoire. Bien sûr nous nous sommes laissées tenter par les produits de beauté.

Sur le chemin du retour nous avons longé le lac de St Cassien avec une retenue de 60 millions de m³ alors que le Sautet a une retenue de 240 millions de m³ et Serre-Ponçon 1 milliard de m³ !

Une promenade à Port-Grimaud nous a permis de flâner dans ce village très vivant, aux maisons colorées couvertes de tuiles romaines séparées par des canaux, des ruelles, des placettes ombragées et de petits ponts. L'église oecuménique est résolument moderne. L'intérieur est très sobre, avec la charpente en bois apparents. Les vitraux ont été dessinés par Vasarely. L'ensemble est magnifique.

Avec un mistral extrêmement violent, une mer agitée, nous avons pris le bateau et effectué la traversée du Golfe de St Tropez. Les peintres, les écrivains (entre autre Colette), qui y ont séjourné ont contribué à sa notoriété. Elle connaît maintenant l'engouement du monde du cinéma, qui lui vaut sa célébrité internationale.

Nous nous sommes offerts « la bouillabaisse » à « La Réserve » à Ste Maxime où nous avons reçu un chaleureux accueil de la famille Hertig. Encore une bonne journée !

D'aimables dames ont fêté leurs anniversaires, si bien qu'avec les apéritifs, les concours de belote, la danse, les jeux, nous avons trouvé les vacances trop courtes.

C'est sous une pluie diluvienne que nous avons pris la route du retour, nous enlevant ainsi le regret de rentrer.

Nous souhaitons, bien sûr, repartir l'an prochain en espérant être plus nombreux.

M. GIRARD.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ORGANISE LE

**LOTO DES ECOLES
DE CORPS**

LE SAMEDI 24 OCTOBRE

A 20 H 30

1er lot : un combiné TV/Magnétoscope
Et de nombreux autres lots tel que :
- 1 Game-Boy de poche,
- un combiné cafetière/expresso,
- une friteuse électrique...

CONCOURS DE BELOTE

A LA SALETTE FALLAVAUX

LE SAMEDI 24 OCTOBRE

AU PROFIT DES PERSONNES AGEES

**CONCOURS DE BELOTE
A LA MAISON DE RETRAITE DE
CORPS**

LE SAMEDI 14 NOVEMBRE

A 20 H 30

NOMBREUX LOTS A GAGNER

LES RESULTATS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES DE L'ETE 98

- Challenge Albert RIVIERE : 1ère : Laure MATTHIEU, Patrick DURAFOUR
2ème : René GONTARD, Pierre GONTARD.
- Challenge de Football Joël TURC : L'équipe des vacanciers a gagné.
- La journée du Vélo : Coupe du Dauphiné : Marie MAGNAN
Coupe des Côtes de Corps : Famille NAUBRON
Coupe de la plus jeune concurrente VTT : Véronique SENAC
Coupe de la plus jeune concurrente toute catégorie : Nicolas RAMAZ
Coupe du plus grand circuit VTT : Charles SENAC.
- Challenge de la Boule du Chamois : 1ers : Alexandre SERRE, Emmanuel SERRE
Snds : Colette MONDON, Jean-Paul GIRARD.
- Tournoi annuel du Tennis Club : Finale simple : COUSIN J-B
Finale double : COUSIN P, COUSIN J-B.



L'Association des Paralysés de France organise
la 22^{ème} Campagne Textiles la « Moisson du Cœur »

le Samedi 17 Octobre 1998 à partir de 8 h 30

Vous pouvez Retirer vos sacs ou tracts à la Mairie ou dans les lieux de dépôt
à compter du 5 Octobre 1998



**CONCOURS
DE BELOTE**

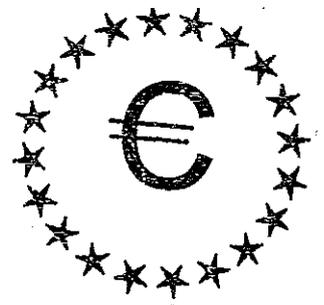
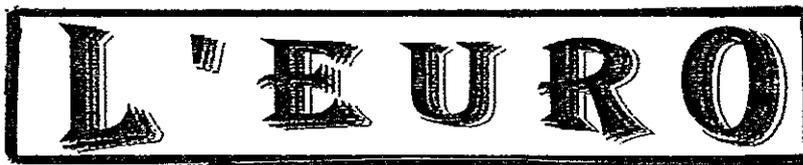
DU CLUB « JOYEUSES RENCONTRES »

LE SAMEDI 31 OCTOBRE 1998

20 H 30

Salle Polyvalente de la Mairie

Toutes les parties seront primées.



L'EURO C'EST QUOI AU JUSTE ?

C'est la monnaie que la France et ses partenaires de l'Union Européenne ont décidé d'avoir en commun : l'EURO va devenir notre monnaie.

L'EURO va-t-il remplacer le franc ?

Oui. Il remplacera les monnaies nationales des pays qui adopteront l'EURO. Ainsi les européens auront la même monnaie.

Combien de francs l'EURO vaudra-t-il ?

* Sa valeur sera fixée de façon définitive le 1er janvier 1999.

* Le Conseil des ministres européens de l'économie et des finances décidera alors combien l'EURO vaut de francs français, de marks et d'autres monnaies européennes, aujourd'hui l'EURO vaudrait environ 6,50 francs.

Et la petite monnaie ?

Il y aura des centièmes d'EURO, dénommés officiellement « cents », mais que l'on pourra appeler centimes.

Comment vont se présenter les billets et les pièces ?

Il y aura :

7 billets de 5,10,20,50,100,200 et 500 EUROS ;

8 pièces de 1,2,5,10,20,50 cents et de 1 et 2 EUROS.

Les pièces auront une face commune à l'ensemble de l'Union Européenne, et une face nationale.

En France, par exemple, la face nationale portera la mention « RF » : République française. Ces pièces et ces billets seront utilisables dans les pays ayant adopté l'EURO. Les billets et les pièces seront suffisamment différenciés pour être facilement reconnaissables grâce notamment aux tailles et aux matériaux pour les pièces.

Que se passera-t-il dans les départements et territoires d'Outre-mer ?

Dans les départements français d'Outre-mer, à Saint-Pierre et Miquelon et à Mayotte, l'EURO sera introduit de la même façon qu'en métropole.

Dans les territoires français d'Outre-mer, le franc Pacifique continuera à être utilisé. A partir du 1er janvier 1999, sa parité sera fixe par rapport à l'EURO comme elle l'est aujourd'hui par rapport au franc français.

L'EURO C'EST QUAND ?

Le passage à l'EURO se fera à deux dates essentielles.

Le 1er janvier 1999, l'EURO deviendra la monnaie unique européenne.

Les pièces et les billets en EUROS seront mis en circulation trois ans plus tard. Ces trois ans sont nécessaires pour fabriquer les billets et les pièces et modifier le système informatique des banques et des entreprises.

Chacun s'adaptera progressivement à l'EURO en fonction de ses besoins :

Est-ce-que les salaires, les rentes, les retraites, les revenus de l'épargne vont changer ?

Non. Tous les contrats seront maintenus. Tous les revenus seront convertis au taux officiel.

Mon argent aura donc la même valeur ?

Oui. Les revenus et les dépenses étant convertis au même taux, le passage à l'EURO ne modifiera pas mon pouvoir d'achat. Mon épargne gardera la même valeur.

Qui veillera à la stabilité des prix, lorsque l'EURO sera la monnaie unique européenne ?

C'est la banque centrale européenne, avec les banques centrales nationales dont la Banque de France, qui veillera à la stabilité des prix.

Comment cela va-t-il se passer pour mes opérations bancaires ?

Chacun pourra, dès 1999, s'il le souhaite, ouvrir un compte courant en EUROS auprès des banques qui offriront un tel service. A partir du 1er janvier 2002, tous les comptes seront convertis en EUROS. Avec les cartes bancaires on pourra retirer des EUROS au distributeur automatique et effectuer des paiements en EUROS.

Pour payer par chèque, il faudra remplacer notre chéquier en francs par un chéquier en EUROS.

L'EURO AVEC QUI ?

Tous les pays de l'Union Européenne ont vocation à adopter l'EURO.

Il y accéderont progressivement en fonction de l'état de préparation de leur économie. Car adopter l'EURO, c'est un peu vivre sous le même toit : il faut satisfaire à des règles de vie communes.

Quand et par qui seront choisis les pays participant à l'EURO ?

Fin avril - début mai 1998, par les chefs d'Etats et de gouvernement des pays membres de l'Union Européenne en fonction du respect des critères de convergence. Bien sûr, les pays non retenus pourront rejoindre les premiers dès qu'ils seront prêts, l'année suivante ou plus tard. En attendant, ils devront maintenir la stabilité de leur monnaie par rapport à l'EURO.

Quelles conditions, les pays européens se sont-ils fixés pour entrer dans l'EURO ?

Pour adopter l'EURO, il faut :

- * une hausse limitée du coût de la vie,
- * une monnaie stable,
- * des taux d'intérêts modérés,
- * des finances publiques saines.

C'est ce qu'on appelle les « critères de convergence ».

Les pays européens sont parvenus au cours des dernières années à une remarquable convergence de leurs taux d'inflation et des taux d'intérêts. Les déficits publics ont partout été nettement réduits. Cette convergence va permettre de réaliser l'EURO comme prévu au 1er janvier 1999 et avec un grand nombre de pays.

- Les marchés financiers et la bourse passeront à l'EURO le 1er janvier 1999.
- Chaque entreprise pourra utiliser l'EURO, au rythme qu'elle choisira, entre 1999 et 2002.
- Enfin, pour chacun, cette période de trois ans permettra de se préparer à l'utilisation de l'EURO.
- Tout en utilisant nos francs, nous nous habituerons peu à peu à voir, à entendre des chiffres en EUROS. Les magasins pratiqueront de plus en plus le double affichage des prix.

36 mois pour fabriquer :

- 2,5 milliards de billets, soit plus de 2,6 millions de billets par jour.

- 6,6 milliards de pièces, soit plus de 7 millions de pièces par jour.

Quand les pièces et les billets arriveront, nous serons déjà familiarisés avec l'EURO.

Le 1er janvier 2002, au plus tard, les pièces et les billets en EUROS seront mis en circulation.

Dès cette date, tous les prix, dans les magasins, dans les documents officiels, dans les banques et les administrations seront en EUROS. Les salaires, les pensions et les loyers aussi. Les revenus seront versés en EUROS. Les pièces et les billets en EUROS se substitueront rapidement aux pièces et aux billets en francs.

Nous pourrions toutefois continuer à payer avec les pièces et les billets en francs jusqu'au 1er juillet 2002 au plus tard. Après cette date, le franc sera totalement remplacé par l'EURO dans nos porte-monnaie. S'il nous reste des billets en francs, nous aurons encore dix ans pour les échanger gratuitement contre des EUROS aux guichets de la Banque de France.

L'EURO, EN PRATIQUE ?

Comment va-t-on convertir les prix en EUROS ?

Tous les prix en francs seront divisés par le taux fixé le 1er janvier 1999. Comme le résultat ne tombera pas forcément juste, il y aura une règle d'arrondi officielle qui s'imposera à tous, aux banques, aux entreprises, aux commerces.

Pourquoi pas un taux de conversion rond ?

Le taux retenu sera fondé sur des critères économiques et sur les cours respectifs des monnaies nationales, ce qui ne rend pas nécessairement possible l'adoption d'un taux rond pour chacun des pays.

Et si je veux retrouver l'équivalent en francs d'un prix affiché en EUROS ?

On pourra le faire sans calcul compliqué. Des calculettes permettent d'obtenir rapidement la conversion en EUROS.

Pourrais-je vérifier que les prix n'augmentent pas lors de leurs conversion ?

Oui bien sûr, on comparera les prix comme ont le fait aujourd'hui entre les marques et entre les points de vente. Et puis, entre 1999 et 2002, de plus en plus de magasins afficheront les prix en francs et en EUROS. Pendant cette période, nous pourrions connaître le prix en EUROS des produits que nous achetons fréquemment (pain, lait, essence, carte de transport, ...) et ainsi apprécier plus facilement le prix des autres produits.

L'EURO, CA NOUS APPORTE QUOI ?

Depuis 50 ans, la construction européenne nous a apporté la paix et a largement favorisé notre activité économique.

L'Europe a avancé par étapes successives, depuis la mise en commun du charbon et de l'acier (1951) jusqu'à la mise en oeuvre du marché unique (1993). Il nous appartient d'achever l'édifice. Les monnaies européennes peuvent encore fluctuer entre elles de façon considérable, ce qui peut nuire aux échanges et à l'emploi. Pour que le marché unique existe vraiment, donnant accès sans restriction à un marché de plus de 300 millions de personnes, il nous faut la monnaie unique.

Une Europe plus dynamique

La première amélioration concrète concernera ceux qui vivent et travaillent à proximité des frontières, ou ceux qui voyagent régulièrement en Europe : disparition des problèmes de change, et au passage des commissions de change. Ce qui est clair au niveau des personnes le sera encore plus pour les entreprises : **il y aura dynamisation des échanges.**

Une Europe plus forte

L'EURO sera, avec le dollar, l'une des deux principales monnaies internationales. Il affirmera l'identité européenne de manière concrète et quotidienne. L'EURO, c'est le retour de l'Europe comme acteur majeur de la scène internationale.

La France, 4ème exportateur mondial de biens et 2ème exportateur de services en bénéficiera directement.

L'EURO au service de l'emploi.

On assimile parfois l'EURO à des contraintes supplémentaires sur la politique économique. Cette idée n'est pas exacte. L'EURO c'est au contraire le moyen de desserrer les contraintes et de renforcer notre souveraineté.

L'Union Economique et Monétaire sera garantie d'un environnement économique favorable pour nos entreprises et donc pour l'emploi : faible inflation, taux d'intérêts modérés, marché intérieur plus vaste.

Quant à la réduction des déficits publics, c'est une exigence de bonne gestion. Il faut la conduire de toute façon afin de limiter l'endettement de l'état que nos enfants devront rembourser.

L'EURO est une étape. Bien sûr, d'autres progrès devront être réalisés dans la construction européenne, en matière de rapprochement des fiscalités notamment. Mais déjà, par son statut de grande monnaie internationale, il facilitera les échanges et les investissements dans les pays partageant l'EURO. Il sera un atout dans le combat pour l'emploi.

L'EURO nous apportera de nouvelles marges de manoeuvres économiques favorables à l'emploi.

§§§§§§§§§§§§§§§§

BON SANG NE SAURAIT MENTIR...

Quand David CHAIX (Fils de Denis et Marie-Claire CHAIX, petit-fils de Louis et Suzanne CHAIX, arrière petit-fils de la doyenne de Corps, Claire CHAIX), joue en équipe de France de Football contre l'équipe du Arles A.C son club. Après le match France / Afrique du Sud à Marseille à la mi-juin 1998, l'entraîneur Aimé JAQUET a décidé de faire jouer un match d'entraînement à l'équipe des internationaux français restés sur le banc de touche au cours de ce premier match.

L'équipe retenue pour ce galop d'entraînement était Arles A.C équipe du championnat de France amateur 2ème division.

Aimé JAQUET, voulant faire évoluer tous ses joueurs présents dans les lignes arrières et au milieu de terrain, décida dès le début du match, d'inclure dans son équipe 2 joueurs d'Arles A.C en signe de récompense pour leur bonne saison 1997-98.

C'est ainsi que David CHAIX opère en milieu de terrain aux côtés des internationaux VIEIRA, LEBOEUF, PIRES etc... Quel honneur mais acceptons en l'augure.

Ce galop d'entraînement qui s'est déroulé sur le stade municipal de Mallemort devant 2000 spectateurs enthousiasmés s'est soldé par le score de 5 à 0 pour l'équipe de France. Buts

marqués par TREZEGUET, VIEIRA, CHAIX (Arles A.C), et GIANNI (Arles A.C) rentré en cours de match.

Ne doutons pas que l'honneur qui fut fait aux joueurs du Arles A.C de servir de partenaires aux internationaux français est à marquer d'une pierre blanche. D'autant que nous croyons que David a gardé le beau maillot bleu Equipe de France, frappé du dossard N°17 D'Emmanuel PETIT.

Quel magnifique souvenir pour ce jeune étudiant et quel encouragement pour ce jeune footballeur, quel fierté pour ses parents.



DAVID

2ème rang

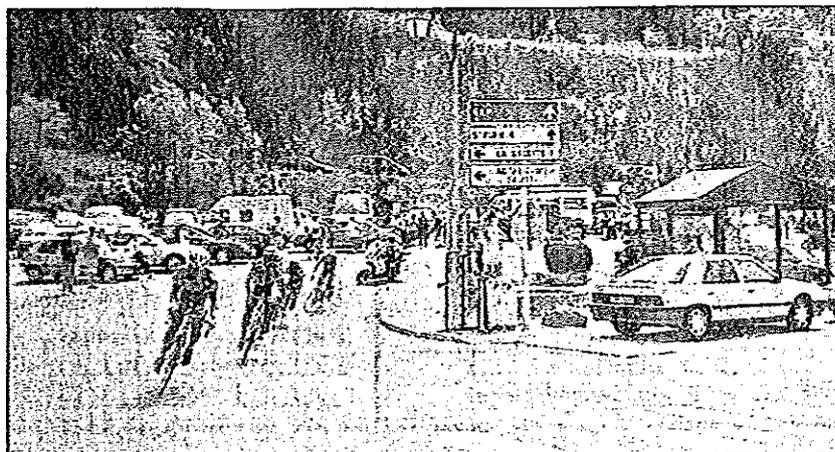
5ème à gauche

LA GRANDE BOUCLE FEMININE EST PASSEE

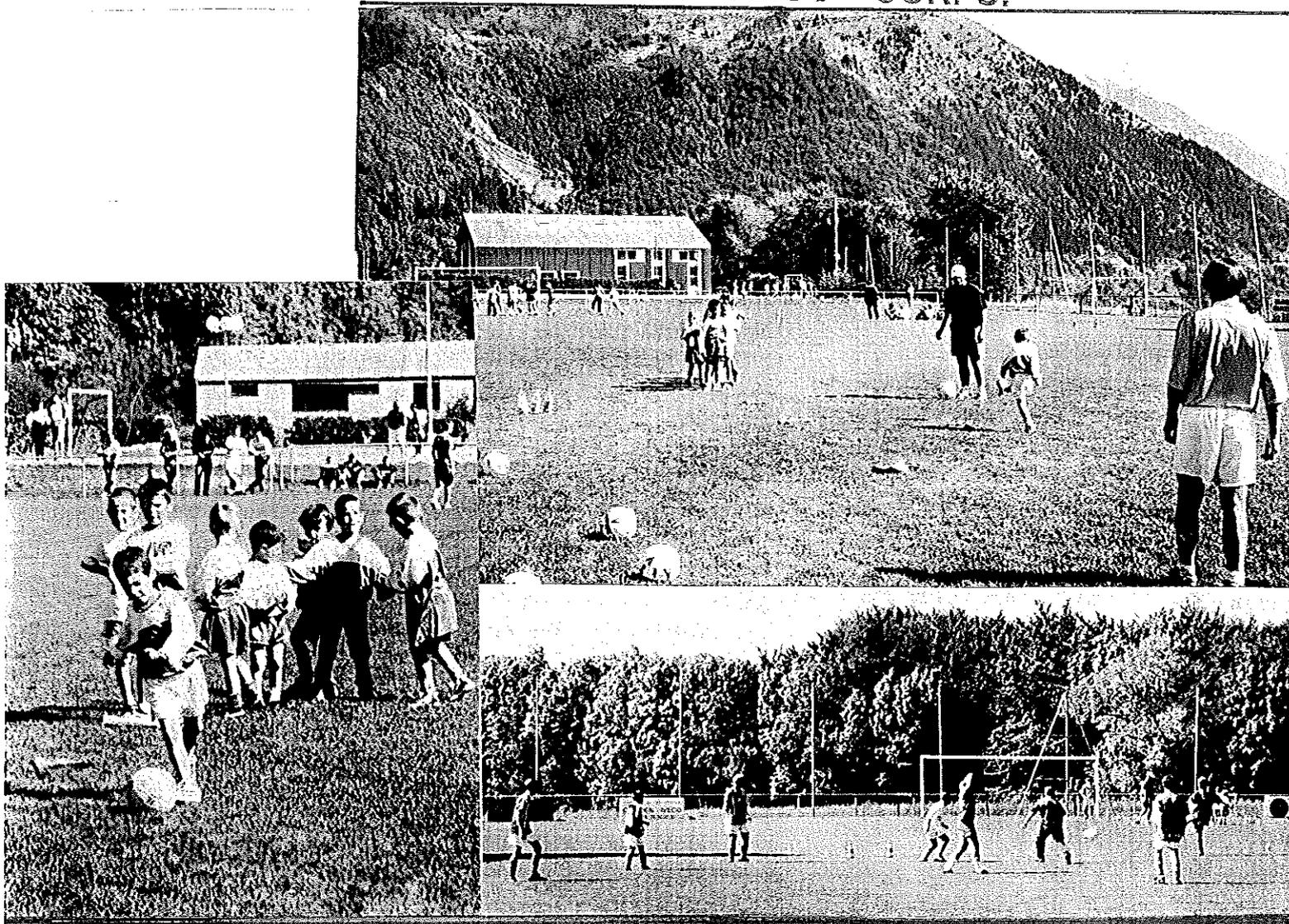
Mercredi 19 Août, une grande animation a régné dans le village à l'occasion du passage du Tour Féminin qui reliait Gap à Vaujany.

La gendarmerie était présente de grand matin, tous se sont mis en place pour escorter les cyclistes et aussi les curieux qui étaient nombreux à attendre les coureuses à féminin, et surtout pour éviter les accidents au moment où le peloton arrivait.

Toutes ont reçues des encouragements et de grands braves. Malheureusement pour les supporters, cela s'est passé très vite, juste le temps de faire une photo !



FOOTBALL CLUB DE L'OBIYOU CORPS.



Cher ami sportif,

Vous avez montré par le passé votre attachement à notre club de football.

Vous savez que nos jeunes (et moins jeunes) joueurs et leur encadrement font tout pour vous offrir tout au long de l'année un divertissement de qualité, grâce aux matchs pendant la saison, mais aussi grâce à toutes les manifestations extra sportives: méchoui, loto, tournois estivaux et les diverses fêtes.

Vous pouvez de nouveau cette année montrer votre soutien au club, à sa jeunesse et à son dynamisme en renouvelant votre carte d'abonnement pour la saison 1998.1999.

De plus comme tous les ans, plusieurs lots seront attribués par tirage au sort aux détenteurs de cette carte.

Merci d'avoir confiance dans la jeunesse Corpatue et d'être toujours plus nombreux à applaudir et soutenir nos joueurs.

Sportivement,

Le président
Luc REYNIER

Carte d'abonnement: 50 francs à envoyer à l'ordre du F C O :
Luc Reynier, rue de la République, 38970 CORPS.
Nicole BOULANGER, montée des fossées, 38970 CORPS.

La porte étroite de l'exploration SPELEO.

Activité cachée par excellence, la spéléologie n'a pas au yeux du « grand public » l'attrait et l'aspect ludique de l'escalade, du ski, du canyoning aux couleurs flamboyantes. Etre spéléologue est un « sacerdoce », presque une religion ! Mais elle est une des rares activités qui, pratiquée assidûment, permet à ses « apôtres » de franchir la porte étroite de l'exploration. La spéléologie ne s'improvise pas ; sans être une activité réellement dangereuse, elle nécessite un apprentissage sérieux. Grâce à l'émulation créée par nos illustres prédécesseurs, des groupes extrêmement actifs vont, à partir des années 60 révolutionner la spéléologie. Devant des découvertes de plus en plus importantes tant en distance qu'en profondeur, dans tous les massifs calcaires du monde, la nécessité d'alléger le poids des sacs ainsi que le nombre de porteurs s'est imposé. La spéléo a acquis une technique et un équipement spécifique .

Des combinaisons en tissus enduits, des cordes de plus en plus fines d'un diamètre égal ou inférieur à 9mm, pesant à peine 50 gr au mètre. Des descendeurs, des bloqueurs qui permettent la remontée sur corde unique, ces merveilleux outils de progression ont individualisé la pratique, ont fait évoluer la spéléologie vers une activité de haute technicité où s'expriment des équipes réduites à trois ou quatre personnes dans des gouffres de plus en plus profonds. Pour le profane désirant se familiariser sans risque avec le milieu souterrain, une promenade dans l'immense porche de la grotte de Bournillon dans le Vercors, simplement muni d'un éclairage efficace, vous offrira l'ambiance particulière des mondes souterrains. Ailleurs, un matériel spécifique et la connaissance du milieu sont indispensables. Le massif du Vercors est un des hauts lieux de la spéléologie. Les grottes de Sassenage, Bournillon, le gouffre Berger, le premier -1000 de l'histoire de la spéléo, etc.. Chez nous, les vastes étendues calcaires du Dévoluy composent un paysage montagnard extraordinaire sur le plan spéléologique avec pour point de chute la

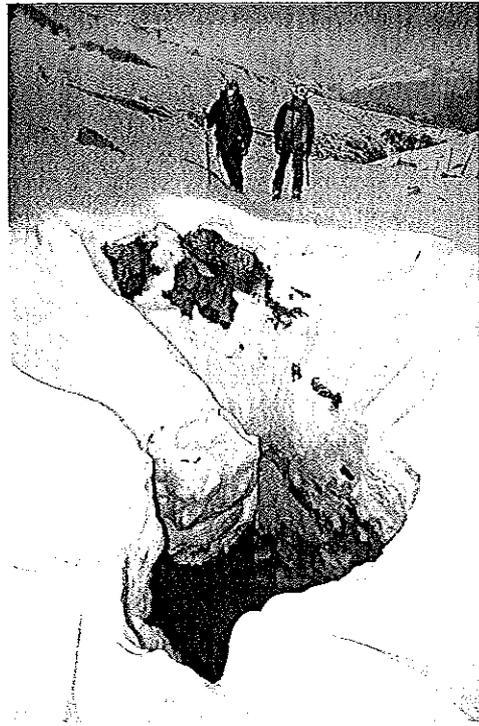
célèbre résurgence des Gillardes.

Le Dévoluy est donc percé comme du gruyère, le plus grand nombre de chourum sont situés sur la partie ouest du plateau. Un des plus facile d'accès est le puits des bans entre saint Disdier et le Courtil. Beaucoup d'autres sont situés dans les vallons qui remontent vers le Grand Ferrant et la tête de l'Aupet : Chourum de la Parza, des fontaines, chourum Clot, etc..

Un hiver, exploration au chourum de la Parza. Sac très lourd, deux heures d'approche et le trou béant devant nous . Des pitons sont en place, 40m de corde... Environ...Griserie. Elle défile dans le descendeur que je devine brûlant. Autour, les parois s'évasent progressivement, la salle rocheuse éclairée du halo de nos frontales, apparaît. Nous posons les pieds sur le glacier fossile de ce gouffre. Les parois scintillent en cette nuit caverneuse dépourvue d'astres. C'est beau, grand, merveilleux.

Au chourum du clot Jean-Christophe Lafaille, coureur de sommets à plus de 8000m, est allé escalader la glace du gouffre, philippe le photographe a rapporté des photos avec des éclairages extraordinaires.

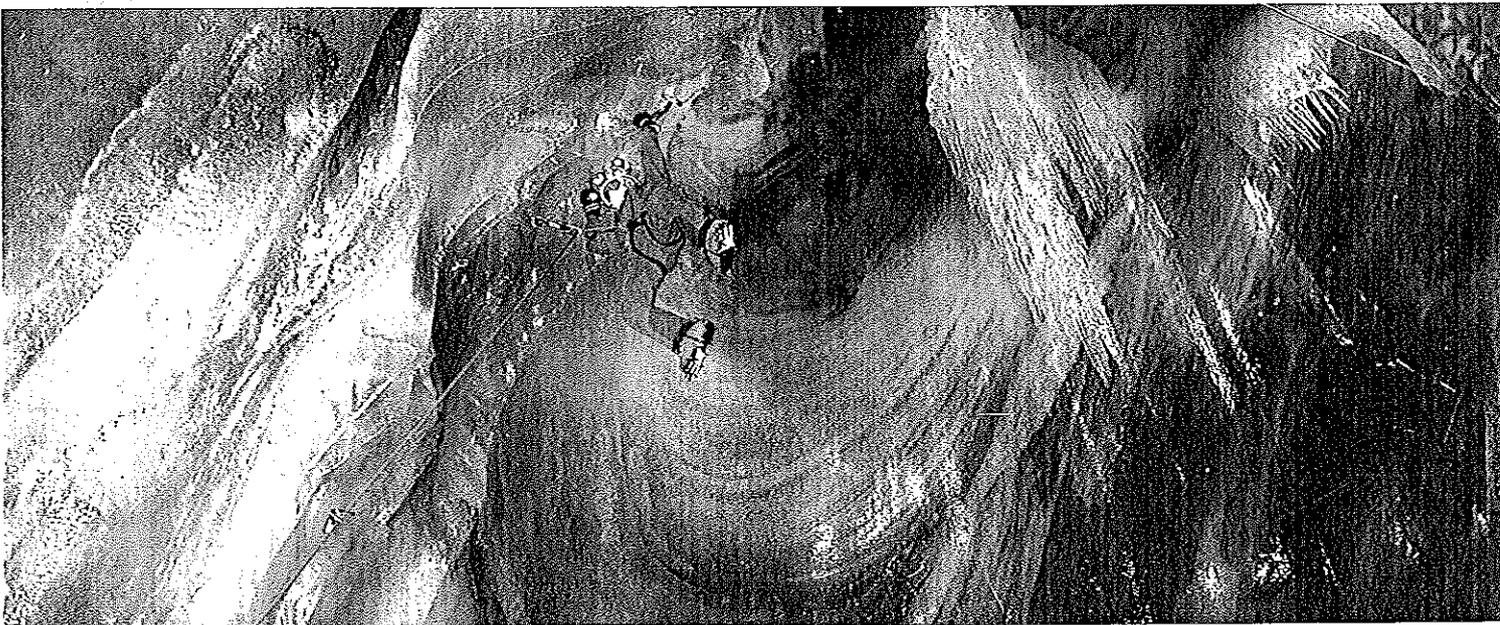
Luc Reynier



Entrée du gouffre du Chourum du Clot, dans le Dévoluy (Hautes-Alpes).



Loin des sommets himalayens, Jean-Christophe Lafaille s'est fait spéléologue pour une réalisation originale : l'ascension de *Hurlements*, une cascade de glace souterraine cotée III/8 et affichant quinze mètres de dévers.



Dans cet univers bien connu des spéléologues, la glace s'est formée au cours de milliers d'années. Dans les couches inférieures, on trouve même des morceaux de mélèzes fossilisés.

VIA FERRATA

Née pendant la guerre de 14-18 dans les Dolomites, la via ferrata est un itinéraire où la verticalité est de mise. A la différence des voies d'escalade, cet itinéraire est équipé de petites échelles, de marchepieds ou de broches avec des câbles posés en main courante, comme une rampe.

Imaginez une falaise, une grande voie, les sensations de l'escalade... accessibles à tous ! Les via ferrata se trouvent aussi en France ; les premières sont apparues dans le Briançonnais. Elles se sont ensuite développées dans tous les sites majeurs d'escalade, les Calanques, le Verdon, la Corse, les falaises du Vercors et de la Chartreuse, la sainte Victoire et bien sûr le massif du Mont-Blanc !

Une petite dernière vient de naître dans le Dévoluy, dans la gorge des Etroits, juste avant Saint Etienne en Dévoluy. Cette via ferrata n'a pas pour but de vous faire escalader une falaise ou un sommet, elle vous promène à mi-falaise, tantôt rive gauche, tantôt rive droite de la Souloise.

45° à l'ombre, premiers clics des mousquetons sur le câble métallique et, « en avant », lance

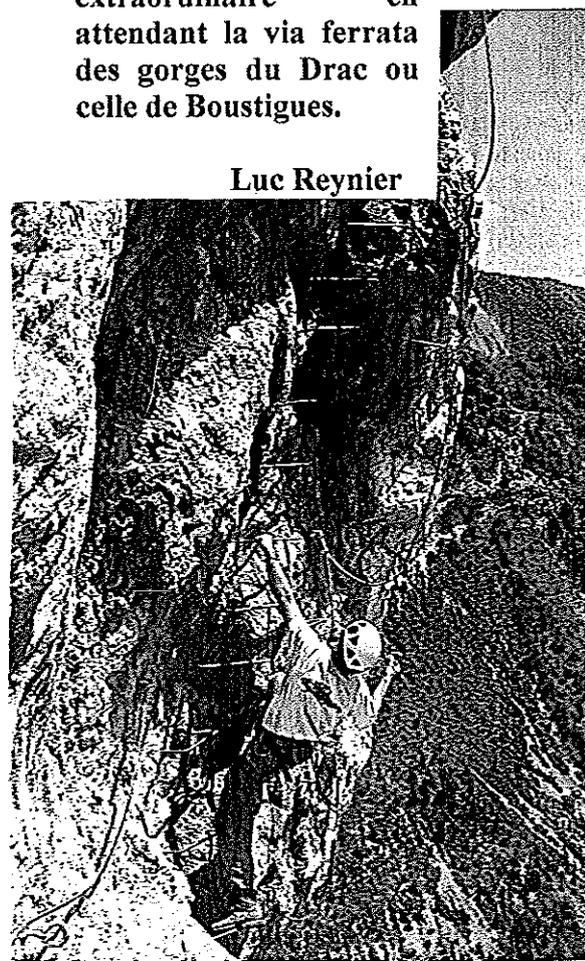
Steph à Bob le doyen de l'équipée sauvage. L'apprentissage est rapide. Etre attentif aux gestes d'assurance. Ne défaire un mousqueton qu'une fois l'autre arrimé sur le câble au-delà de la tige qui le fixe au rocher. Etre à l'écoute aussi de plaisirs nouveaux. Contact sensuel avec le calcaire, découverte des gestes d'escalade, abandonner le fil de métal pour goûter avec les mains et sur un terrain si peu familier, une autonomie relative. Derrière nous, des cohortes d'apprentis alpinistes un peu terrorisés mais comblés de se retrouver en pareille posture. Dans notre groupe, Bob a pris une telle assurance qu'il entraîne tout le monde, on ne sait plus qui guide qui... Notre parcourt fût expédié en 1H45 et c'est certainement le record du club joyeuses rencontres de Corps, il n'est pas près d'être battu.

Si la via ferrata semble praticable en toute sécurité, elle représente un réel danger pour ceux qui ne respecteraient pas les règles de base. Le procédé est celui de l'auto-assurance ; c'est pourquoi le matériel doit être bien adapté.

L'équipement de base est composé obligatoirement d'un baudrier et d'un mousqueton à vis. De deux longues (2 sangles et 2 mousquetons) et d'un

casque ; d'une paire de chaussures de trekking et d'un accompagnateur, celui du KUKLOS par exemple : Stéphane Laurenceau. La progression en via ferrata se fait mousquetonné le long de la main courante. Deux sangles permettent de rester constamment assuré pendant le passage des scellements (broche où passe le câble). En toute logique, le randonneur grimpeur vigilant ne devrait pas dévisser sur une via ferrata, principalement caractérisée par sa grande facilité de progression. Les fabricants ont mis au point un absorbeur de chocs au cas où... Il est particulièrement conseillé pour cette activité. A vos sangles et allez visiter ce petit coin d'une manière extraordinaire en attendant la via ferrata des gorges du Drac ou celle de Boustigues.

Luc Reynier



Chanson

Air : *Quand on s'aime bien tous les deux.*

Venez à Corps pour être heureux

I

Combien de fois dans votre vie
Vous avez rêvé du bonheur
Que procure à l'âme meurtrie
Le calme d'un site enchanteur;
A Corps au pied de ses montagnes
Tout y respire la santé
Et tout redit dans la campagne
Des chants d'amour et de gaieté.
Et dans le vallon
Le long des buissons
Tout répète cette chanson :

Refrain

Venez à Corps pour être heureux
Durant l'été lorsque la brise,
Au pied de la montagne grise,
Souffle gaiement sous un ciel bleu.
Venez à Corps pour être heureux,
Car Corps n'est pas, je le proclame,
Comme on le croit, un corps sans âme
Mais un corps sain et merveilleux.

II

Vous qui voulez loin de la Ville
Goûter un repos bienfaiteur
Et vivre d'une vie tranquille
Faites de calme et de douceur,
Venez à Corps où la Nature
Pour vous déploie tout son Art
Et pour vous donner la pâture
Fit construire l'Hôtel Guinard
Et vous partirez
Le cœur enchanté
Et comme nous vous chanterez :

Refrain

Venez à Corps pour être heureux
Durant l'été lorsque la brise
Au pied de la montagne grise,
Souffle gaiement sous un ciel bleu.
Venez à Corps pour être heureux;
Vous oublierez les jours moroses;
Vous y verrez de belles choses;
Corps est le pays du bon Dieu.

III

Chaque soir lorsque la nuit brune
Vient estomper le firmament
On aperçoit au clair de lune
Défiler des groupes d'amants;
On y voit des femmes charmantes
Aux yeux rêveurs et langoureux
Qui, sous des robes aguichantes,
Cachent des dessous plantureux
Et dans le lointain
On entend soudain
Fredonner ce joyeux refrain :

Refrain

Venez à Corps pour être heureux
Durant l'été lorsque la brise,
Au pied de la montagne grise,
Souffle gaiement sous un ciel bleu.
Venez à Corps pour être heureux;
Il est d'autres régions charmantes,
Où l'existence est captivante
Mais Corps est bien plus délicieux.

IV

Et sur les flancs de ses montagnes,
Dessous les sapins résineux,
Vous goûterez dans la campagne
Le calme qui nous rend heureux,
Parmi la menthe et la lavande
Et les jolis rhododendrons
Quand dans le ciel ces fleurs répandent
Les doux parfums que nous aimons.
Et voilà pourquoi
Le cœur plein de foi
Vous aussi chanterez parfois :

Refrain

Venez à Corps pour être heureux
Durant l'été lorsque la brise
Au pied de la montagne grise,
Souffle gaiement sous un ciel bleu.
Venez à Corps pour être heureux;
Car c'est un beau pays de rêve
Où la vie paraît bien plus brève
Qu'elle paraît sous d'autres cieus.

CARNET DU JOUR

CARNET ROSE

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

- CHARLINE** Fille de Valérie MASSE et de Daniel ROCHE, soeur de Axel, petite-fille de Henriette et Louis MASSE de Pellafol.
- MARIE** Fille de Carole TOZZI-VILAIN et de Jean VILAIN, et arrière petite-fille de Marie TOZZI.
- EMILIE** Fille de Sandrine et Gaétan MEUNIER, petite-fille de Françoise et Gérard MEUNIER, arrière petite-fille de Suzanne et Louis CHAIX, et arrière arrière petite-fille de Claire CHAIX.
- CORALIE** Fille de Carole GUEYDAN et Christophe LIABOEUF, soeur de Sophie, petite-fille de Paule et Henri GUEYDAN, et arrière petite-fille de Marie-Jeanne GUEYDAN.
- QUENTIN** Fils de Véronique BOREL et de Patrick JOURDAN et petit-fils de Monique et Emile BOREL de Quet-en-Beaumont.

Sincères félicitations aux parents, grands-parents, arrière grands-parents, et à l'arrière arrière grand-mère, et meilleurs voeux aux bébés.

Dans le Carnet Rose du dernier Petit Corpatus, il avait été omis pour **MAXENCE** : Petit-fils de Jacques et Claude NAUBRON et arrière petit-fils de Marguerite NAUBRON et d'Odette FOUQUE.

CARNET BLANC

Le **25 Juillet 1998**, a été célébré, à Montpellier, le mariage de Tiao Sout-Avone OUNKHAM et Serge COMBE, fils de Michel COMBE et Brigitte COMBE née GENOVA, petit-fils de Suzette GENOVA.

Le **5 Septembre 1998**, a été célébré, à Corps, le mariage de Patricia PHELIPPEAU et André CELSE, fils de Arlette CELSE et petit-fils de Pierre et Jeannette TEMPLIER d'Aspres-les-Corps.

Le **12 Septembre 1998**, a été célébré le mariage de Nathalie BRIAN et de Richard DELEGUE, fils de Marie-Paule et Gilbert DELEGUE, petit-fils de Suzette GENOVA.

Meilleurs voeux de bonheur aux nouveaux couples et sincères félicitations à leur famille.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

Marguerite PECHEUR née ACHARD, mère et belle-mère de Christiane et Jean-Michel et de Evelyne et Pierre DISDERO,
Cousine de Mignonne et Eugène PELLISSIER et des familles MAZET, ACHARD, ABONNEL, BROUQUIER.

Emile CHARLES

Ancien Maire de La Salette. Epoux de Michelle, père et beau-père de Mr et Mme Philippe CHARLES et leurs enfants et de Mr et Mme Patrick CHARLES et leurs enfants.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

INFORMATIONS - HORAIRE DES MESSES

DIMANCHE 11 OCTOBRE : 9 H 30 A CORPS

DIMANCHE 18 OCTOBRE : 9 H 30 A BEAUFIN

DIMANCHE 25 OCTOBRE : 11 H AUX COTES DE CORPS

DIMANCHE 1er NOVEMBRE : 11 H A CORPS
15 H A PELLAFOL

LUNDI 2 NOVEMBRE : 11 H A LA SALLE EN BEAUMONT.



**CHAQUE MERCREDI A 16 H 30
CELEBRATION DE LA SAINTE EUCHARISTIE
DANS LA MAISON DE RETRAITE DE CORPS.**

